Bulletin Intérieur



DU PARTI SOCIALISTE S.F.I.O.

MENSUEL

JUIN 1954

N° 73

SOMMAIRE

- **46e CONGRÈS NATIONAL — CONVOCATION.** 2
- **PRÉAMBULE AU RAPPORT GÉNÉRAL D'ACTIVITÉ PAR GUY MOLLET** 3
- **MOTIONS POUR LE 46e CONGRÈS :**
  - — "Socialisme de classe" contre la participation ministérielle 5
  - — Motions de la Fédération de la Seine 8
  - — Pour une revalorisation des méthodes d'action et de pensée du Parti 9
  - — Pour un Parti autonome et efficace 11
  - — Motion d'orientation socialiste internationale. 14
  - — Motion de la Section d'Abbeville 16
- **DÉCISIONS DU CONSEIL NATIONAL (20-21 février 1954)** 17
- **DÉCISIONS DU CONGRÈS NATIONAL EXTRAORDINAIRE (29-30 mai 1954) :**
  - — Motion préjudicielle d'ajournement 19
  - — Ratification du traité de C.E.D. 20
  - — Unité et discipline de vote 21
  - — Motion sur l'Indochine 22
- **LES DÉCISIONS DU COMITÉ DIRECTEUR :**
  - — Du 20 janvier au 9 juin 1954 23
  - — Tableau des présences 28
- **SENTENCES DE LA COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS** 29

Coll. Léon-Jean-Jaurès

LE 46e CONGRÈS NATIONAL

CONVOCATION

Extrait de la circulaire N° 677, du 10 juin 1954, aux Secrétaires Fédéraux

Mon Cher Camarade,

Par circulaire 677, du 10 juin 1954, nous t'informions que le Comité Directeur avait arrêté les dates des 1er, 2, 3 et 4 juillet *pour la tenue de notre* prochain Congrès National.

1. LIEU

Le lieu définitivement retenu est le « Centre Administratif et Social » d'ASNIERES (Seine), 16, place de l'Hôtel-de-Ville.

2. MOYENS DE COMMUNICATIONS

TRAIN : Gare Saint-Lazare.
METRO : Porte de Clichy, puis autobus 139 *ou* 140 *(descendre place Voltaire) ou porte de Champerret, puis autobus* 165 *(descendre avenue de la Marne).*

3. ORDRE DU JOUR

Le Comité Directeur propose l'ordre du jour suivant :

— EXAMEN DU RAPPORT GENERAL D'ACTIVITE ;
— DEMANDES DE REINTEGRATION ;
— POLITIQUE INTERIEURE ;
— POLITIQUE DANS L'UNION FRANÇAISE ;
— POLITIQUE INTERNATIONALE ;
— ELECTION DES ORGANISMES CENTRAUX :
  — *Comité Directeur,*
  — *Commission Nationale des Conflits,*
  — *Commission Nationale de Contrôle,*
  — *Commission Nationale Féminine.*

4. RAPPORT GENERAL D'ACTIVITE. MOTIONS POUR LE CONGRES

Tous les Secrétaires des Sections et Responsables des organismes fédéraux ont reçu la brochure du Rapport Général d'Activité au 46e Congrès.

Quant aux *motions à imprimer au « BULLETIN INTERIEUR »*, nous rappelons ci-dessous un passage de la circulaire 673, du 1er juin :

« *Il importe par ailleurs que nous recevions pour le* 10 juin, délai de rigueur, toutes motions poli» tiques ou textes d'orientation *émanant des Sections et que votre C.E. Fédérale souhaiterait voir portés* » *à la connaissance du Parti par le canal d'un « Bulletin Intérieur » à paraître dans le courant de la* » *troisième semaine de juin.*

» *Nous comptons donc sur toi pour porter immédiatement à la connaissance de tous les camarades* » *de ta fédération les renseignements fournis par la présente circulaire.* »

5. TENUE DES CONGRES FEDERAUX

Dans la circulaire du 1er juin, nous écrivions encore :

« *Enfin, la documentation (Rapports annuels et textes d'orientation) étant envoyée assez tardive*» *ment cette année en raison de la tenue récente du Congrès Extraordinaire,* nous recommandons, *afin* » *que les Sections puissent préparer utilement le Congrès National,* de tenir les Congrès Fédéraux le » samedi 26 ou dimanche 27 juin. »

6. REPRESENTATION DES FEDERATIONS

Les délégués des fédérations doivent être membres du Parti depuis cinq années consécutives au moins et désignés par les Congrès Fédéraux.

La circulaire 649, sous la signature du Trésorier Général, a informé les fédérations de leurs prises en feuillets et timbres en 1953 et du nombre de leurs mandats et délégués dans nos Assises Nationales de 1954. Ces chiffres ont été validés par la Commission de Vérification des mandats du Conseil National des 20 et 21 février 1954.

Sentiments fraternellement socialistes.

C. CAILLIERET,
Secrétaire Administratif.

Guy MOLLET,
Secrétaire Général.

PRÉAMBULE
au
RAPPORT GÉNÉRAL D'ACTIVITÉ

●

N.D.L.R. — *Le préambule du Secrétaire Général, soulignant les aspects les plus saillants de l'activité politique du Parti depuis le Congrès National, devait normalement figurer en tête de la brochure, depuis quelque temps en place dans les Sections, du Rapport général d'Activité.*

Tenant compte de la tenue du Congrès Extraordinaire et de ses incidences, tant sur la politique du Parti que sur la situation intérieure française, le Comité Directeur unanime, dans sa séance du 5 mai 1954, a autorisé le Secrétaire Général du Parti à ne rédiger ce préambule qu'au lendemain de ce Congrès Extraordinaire et à le publier au présent Bulletin.

L'ANNEE qui vient de s'écouler depuis notre dernier Congrès National Ordinaire a été marquée par une série d'événements d'importance capitale, tant dans le domaine intérieur que sur le plan international. Je n'en entreprendrai ici ni la nomenclature complète ni l'analyse détaillée, m'attachant plutôt, selon la tradition, à souligner les aspects les plus saillants de ce que fut, en regard de ces faits, l'activité de notre Parti.

NOTRE opposition au Gouvernement Laniel, dont la chute intervient au moment où j'écris, a été la continuation logique de notre opposition aux Gouvernements Pinay et Mayer, dont le dernier cabinet n'a fait que prolonger la carence et les erreurs, souvent en les aggravant.

***

Sur le plan économique et social, nombreuses ont été, pour l'opinion de ce pays, les occasions de constater la justesse de nos vues : tandis que le marasme allait s'aggravant, que nombre d'entreprises étaient acculées à la fermeture, qu'à un ralentissement de la production correspondait tout naturellement une aggravation du chômage, total ou partiel, et la rareté de l'embauche, spécialement pour les jeunes, nos prix, sur les marchés intérieurs et extérieurs, plafonnaient à un niveau tel qu'il engendrait à la fois la sous-consommation et l'incapacité pour l'exportation française de soutenir la concurrence. Dans le domaine agricole, les cours ne cessaient de baisser à la production sans le moindre profit pour le consommateur. Les travailleurs de toutes catégories — ceux de l'Administration, ceux de l'usine comme ceux des champs — tentèrent en vain, au cours des mouvements revendicatifs d'août et d'octobre 1953, de fléchir l'incompréhension gouvernementale. Notre Parti eut ainsi de nombreuses occasions de manifester sa solidarité avec le monde du travail, notamment en soutenant les efforts des organisations syndicales libres, tant à propos des décrets-lois réactionnaires que pour le relèvement du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti et la défense de la fonction publique.

L'activité de nos camarades Parlementaires n'a pas peu contribué à illustrer, par le dépôt de nombreux amendements et propositions de loi, le caractère constructif de notre opposition à une politique de faillite nationale et de régression sociale.

***

MAIS les questions extérieures ont incontestablement dominé depuis quelques mois la vie politique française. Elles ont fourni, en particulier, pré-

texte au « Parti Communiste » pour tenter de sortir de son isolement, tout en consacrant quasi exclusivement son activité à la lutte contre l'effort défensif européen.

Des manœuvres parlementaires aux sollicitations et pressions les plus diverses auprès des Militants Socialistes, tout a été mis en œuvre par les staliniens en vue de réaliser ce « front uni » dont le Comité Directeur fut appelé à dénoncer publiquement les véritables objectifs : préparer les conditions d'un renversement des alliances, instaurer un régime de « démocratie populaire » et, subsidiairement, détruire le Parti Socialiste, ruiner le crédit de la démocratie socialiste, préoccupations constantes des bolchéviks. D'autres personnalités et mouvements politiques manifestaient parallèlement dans le pays, parfois en collusion avec les « communistes », leur opposition à la C.E.D. Notre Parti, à deux reprises, s'était au préalable prononcé pour le principe d'une Communauté Européenne de Défense. Il avait subordonné son vote en faveur de la ratification à l'obtention de trois « préalables » : garantie américaine, garantie britannique, contrôle démocratique et civil. Le Congrès National Extraordinaire de Puteaux a estimé que ces conditions se trouvaient remplies dans une mesure qui permettait à notre Parti de ratifier le Traité. En même temps, les Socialistes rappelaient solennellement leur traditionnel attachement aux objectifs ultimes de leur action en faveur de la Paix : à savoir le désarmement universel, simultané et contrôlé, la Sécurité Collective et l'arbitrage. Après l'échec de la Conférence de Berlin, la décision prise à Puteaux ne prend ainsi son véritable sens que si l'on envisage, avec la majorité du Parti, la poursuite de tout effort défensif (européen et atlantique) comme l'adjuvant et la condition même de négociations fructueuses dans l'avenir. Il est juste, je crois, d'observer que ces Assises avaient été préparées par un effort d'information et de documentation sans précédent auprès des Fédérations et Sections, que jamais, sans doute, consultation démocratique ne fut poussée plus loin, plus sérieusement ni plus librement, dans aucun Parti politique.

*
**

En Outre-Mer, les événements n'ont fait que confirmer nos inquiétudes devant la folle politique pratiquée malgré nous depuis des années. Le conflit indochinois a pris le tour aigu que l'on sait, marqué par une grave menace d'internationalisation du conflit, tandis que les négociations enfin ouvertes à Genève n'en étaient rendues que plus difficiles. En Tunisie et au Maroc, l'obstination gouvernementale à s'appuyer sur les forces de régression et de répression ne cesse de produire les plus inquiétants effets : en plusieurs occasions, la voix du Parti Socialiste s'est élevée pour proclamer qu'en ce domaine comme en d'autres un changement complet de politique est nécessaire.

*
**

Plusieurs consultations électorales partielles ont permis, en la plupart des cas, de consolider et d'améliorer sensiblement nos positions ; il est à remarquer, une fois de plus, que des succès sont enregistrés là où notre Parti s'est fortement organisé, où la vie militante est active, là aussi où l'on se bat.

*
**

Quant à la santé du Parti, je voudrais dire que, malgré les affirmations et les espoirs de nos adversaires, elle est bonne. A la date où j'écris, nous dépassons de presque deux mille le chiffre d'adhérents atteint l'an dernier à la même date. Cinquante-cinq fédérations ont atteint ou dépassé leur chiffre de juin 1953 et seize ont, elles, déjà atteint ou dépassé celui de décembre 1953.

*
**

C'est dire que nous devrions nous réjouir et, pourtant, le Congrès devra, une nouvelle fois, se pencher sur un problème toujours douloureux : celui de la discipline.

Certes, chaque fois que le problème lui sera posé, le Comité Directeur fera son devoir et remplira sans défaillance le mandat que lui ont confié nos Congrès successifs. Mais je sais être l'interprète de tous nos camarades du C.D. sans exception en lançant un nouvel appel à tous les Militants du Parti — à quelque poste qu'ils soient — pour que chacun, librement et démocratiquement, accepte la loi de nos Congrès. Nul n'en sortira diminué — au contraire — et le Parti en sortira grandi. Car ce qui nous unit définitivement est bien plus solide que ce qui nous différencie temporairement.

Et dans l'unité et l'amitié ainsi consolidées, nous continuerons à servir tous ensemble la grande cause qui nous est commune : le Socialisme.

Guy MOLLET,
Secrétaire Général.

motions

POUR LE 46ème CONGRÈS

●

" SOCIALISME DE CLASSE " CONTRE LA PARTICIPATION MINISTÉRIELLE

« *Le Parti Socialiste est un parti de classe qui* » *a pour but de socialiser les moyens de production* » *et d'échange, c'est-à-dire de transformer, le plus* » *rapidement possible, la société capitaliste en une* » *société collectiviste ou communiste. Par son but,* » *par son idéal, par les moyens qu'il emploie, le* » *Parti, tout en poursuivant la réalisation de* » *réformes immédiates, n'est pas un parti de* » *réforme mais un parti de lutte de classe et de* » *révolution.* » (*Art. 1er des statuts du Parti de Jaurès et de Guesde.*)

Du fait que la classe ouvrière a suivi les conseils de leaders hésitants, en 1937 *et en* 1945 (*la « pause » de L. Blum, le « fair play démocratique » de Attlee, le « tout n'est pas possible » de M. Thorez, le « du raisonnable » de J. Duclos*), *elle n'a pas poussé à fond ses victoires et se trouve maintenant réduite à la défensive, perdant chaque jour un peu plus de son pouvoir d'achat et des avantages acquis, au sein d'une économie qui s'asphyxie lentement.*

LE CAPITALISME AUX ABOIS

Parce que la classe ouvrière n'a pas fait sa révolution lorsqu'elle était en mesure de la faire, le capitalisme se survit, comme l'avait prévu Marx, dans un monde en chaos. Les suicides des indigents et des vieillards ne se comptent plus. La production de 1953 est inférieure à celle de 1952, alors que des hommes et des peuples sont en état permanent de famine.

Le sang coule en Indochine, en Malaisie, en Tunisie, au Maroc, en Corée où des représailles inexpiables se commettent dans les deux sens, aux Indes, dans les comptoirs « français » entre Français et Hindous. Deux Chines attendent le signal de s'entretuer. Dans les camps staliniens de la mort lente, des dizaines de milliers de travailleurs sont en cours d'extermination, victimes de la lutte de classe contre le capitalisme d'Etat.

Dans le clan occidental, les Etats ne se tiennent debout que grâce aux injections artificielles du capitalisme américain, mais il est lui-même menacé d'une crise économique grave. Des Etats satellites s'insurgent contre sa domination (Argentine, Porto-Rico, Guatemala) et il craint la formation d'une tête de pont stalinienne dans la zone de Panama. Il est visible que le capital américain ne pourra soutenir longtemps encore le capitalisme européen décadent et incapable.

RAPPROCHER OUVRIERS ET PAYSANS ET REVENDIQUER LA SUCCESSION

Le Socialisme lance dans l'angoisse générale le cri d'espérance. Contre toute participation ministérielle qui mettrait à sa charge les infamies d'un régime en décomposition, *il réclame le pouvoir* pour en finir avec l'exploitation de l'homme par l'homme. Il propose aux travailleurs, aux syndicats, aux Partis qui se prétendent « sociaux », la constitution d'un *gouvernement ouvrier-paysan* à direction et majorité socialistes afin d'établir la justice sociale et prendre les mesures les plus urgentes :

1° AUGMENTATION DU POUVOIR D'ACHAT DES TRAVAILLEURS ET DES VIEUX TRAVAILLEURS par une majoration immédiate et provisionnelle de 10 % des salaires et pensions, en attendant la revalorisation par voie législative au niveau de 1938, *des paysans* par une révision des prix à la production, qui est possible en réduisant ou supprimant les intermédiaires ;

2° RÉDUCTION DES PRIX DE REVIENT par l'extension des pouvoirs des Comités d'Entreprises, dans le sens de la cogestion, permettant le contrôle rigoureux des frais généraux et des charges bénéficiaires abusifs et assurant une production intensifiée dans l'intérêt des travailleurs ;

3° RÉDUCTION DES PRIX DE DÉTAIL par la socialisation et la concentration des commerces de gros, demi-gros, détail et intermédiaires de toutes catégories, rattachés à l'Union des Coopératives, acheteur et vendeur unique ;

4° DÉFENSE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE assurée par des crédits suffisants, l'abrogation de la loi Barangé et l'affectation à l'école publique des crédits alloués aux écoles confessionnelles ;

5° DÉFENSE DE LA FAMILLE par un *office de l'Habitat* organisant la répartition des locaux entre les citoyens et faisant cesser le scandale inhumain des sans-logis, tandis que des accapareurs fortunés occupent huit, douze ou quinze pièces ;

6° VÉRITABLE RÉFORME FISCALE, notamment en ce qui concerne les professions libérales et les propriétaires terriens avantagés par des forfaits ridicules.

DEUX PERSPECTIVES : ENTENTE DES DIRIGEANTS DES DEUX BLOCS OU CONFLIT ARME

Les deux hypothèses sont, à des degrés différents, aussi dramatiques pour les travailleurs des deux blocs. Si une entente intervient entre le capitalisme américain et le capitalisme d'Etat russe sur une répartition des zones d'influence et d'exploitation, nous sommes menacés d'une exploitation renforcée de la classe ouvrière des pays satellites, dans les deux zones, pour une longue période de temps. L'entente des bourgeoisies américaine et russe ne peut se réaliser, de toute évidence, que sur le dos et sur la misère accrue de la classe ouvrière internationale.

Si, au contraire, les gouvernants des deux blocs ne s'entendent pas sur le partage de l'exploitation du monde, c'est, dans un délai qui peut être court, le déclenchement d'une nouvelle boucherie, la guerre des blocs géants.

Dans les deux cas, la classe des travailleurs est destinée à être saignée à blanc et ne voit d'issue que dans la constitution d'un troisième front ou troisième force organisant sa légitime défense tant sur le plan national que sur le plan international.

DEFENDRE LA PAIX

Recherchant des alliés possibles pour la lutte contre les impérialismes, la classe ouvrière trouve naturellement près d'elle les peuples opprimés du monde entier.

1° Elle exige la FIN DE LA GUERRE EN INDOCHINE par un règlement diplomatique avec le gouvernement Ho Chi Minh ou la médiation de gouvernements neutres, en s'inclinant à l'avance devant leur décision, quelle qu'elle soit ;

2° ELLE VEUT EN FINIR AVEC LE COLONIALISME. — Le Parti mandate son Groupe Parlementaire et lui donne mission de déposer (avec demande de discussion immédiate) un projet de réforme de l'Union Française sur une base strictement fédérative *avec exacte et fraternelle égalité de droits* entre les peuples unis et associés, Assemblée Nationale dans chaque pays, délégation proportionnelle de chaque pays pour composer le Parlement fédéral de l'Union Française, toutes les décisions intéressant l'ensemble des peuples unis

ou associés ne pouvant être prises que par le Parlement fédéral.

Tant que la vie fédérative du peuple français et des peuples associés n'est pas organisée sur ces bases, le Parti reconnaît que des peuples sont asservis et que leur lutte est légitime ;

3° Elle reste fidèle au droit des peuples a disposer d'eux-mêmes. — Le Parti Socialiste exige un traité de paix rsepectant ce principe. Il condamne toute politique de violence chauvine. La guerre et la victoire ne sauraient constituer de droits particuliers au profit du plus fort. Pour les Socialistes qui ont lutté *contre les gouvernants agresseurs*, la « victoire » n'est qu'une opération de police réussie tendant à s'emparer des coupables, les juger, les exécuter. Ensuite les peuples doivent reprendre des rapports fraternels en toute égalité de droits, sans contrainte pouvant donner à un peuple le sentiment qu'il est brimé et le livrer aux mortelles propagandes portant en elles le germe de nouvelles guerres.

TROISIEME FORCE OUVRIERE, SEUL ARBITRE POSSIBLE

Lorsque l'organisation des Nations-Unies est partagée en deux parties égales (un milliard d'hommes d'un côté, un milliard d'hommes de l'autre) quand ces deux parties sont en lutte armée depuis plusieurs années, il est clair que la classe ouvrière ne peut plus compter sur les organismes officiels internationaux pour assurer la Paix en imposant d'indispensables arbitrages.

Seule la classe ouvrière internationale peut constituer une autorité morale suffisante pour arrêter le monde roulant vers le cataclysme et *imposer les conversations nécessaires, imposer son arbitrage.*

C'est la tâche du Socialisme d'organiser la force internationale de la classe ouvrière. Dans ce but, le Parti décide de prendre contact d'urgence avec tous les groupes anti-impérialistes, syndicats de toutes tendances, Partis Socialistes et groupements révolutionnaires de tous pays, pour l'organisation d'un *Congrès International contre l'impérialisme et la guerre*, invitant toutes les organisations pacifistes, culturelles, philosophiques et scientifiques à définir les conditions de Paix.

Il faut s'insérer comme un coin entre les deux blocs. Un *Comité de Vigilance permanent* doit être chargé de toutes les médiations entre les gouvernants rivaux, mais l'action de la classe ouvrière pour la Paix ne sera efficace que si nous nous maintenons résolument contre les deux blocs, *à égale distance des deux blocs*, en nous abstenant de tout geste pouvant être considéré comme un choix entre les deux blocs.

L'ACTION OUVRIERE INTERNATIONALE EST LA DERNIERE CHANCE DE PAIX

Notre position de classe, définie au Congrès de Stuttgart, comporte l'action collective des travailleurs pour sauvegarder la Paix et la lutte de légitime défense du prolétariat contre l'agresseur. Jaurès diffusait ainsi la résolution de Stuttgart :

« *Le devoir des travailleurs est de lutter contre* » *les gouvernements de meurtriers qui, refusant* » *l'arbitrage, prendront la responsabilité du car-* » *nage. Nos ennemis seront les gouvernants agres-* » *seurs qui acculeront les hommes à des conflits* » *sanglants. Le devoir des prolétaires est de* » *détruire l'agresseur, d'abattre le gouvernement* » *du crime.* » (7 sept. 1907.)

Ce n'est donc qu'au moment où des hostilités sont déclenchées que la classe ouvrière apprécie quel est le responsable de la tuerie et détermine son attitude. Il est possible qu'en luttant contre les gouvernements agresseurs, les « gouvernements du crime », elle se trouve dans le même camp que sa propre bourgeoisie, comme ce fut le cas dans la lutte contre l'agresseur Hitler.

Elle peut aussi être obligée de lutter contre son propre gouvernement si le bloc dont il fait partie se livre à une agression, à une politique de « guerre préventive » ou de « refoulement ».

A l'intérieur de chaque bloc la classe ouvrière est placée aux points stratégiques, voies ferrées, usines, camps d'aviation, etc... *Des deux côtés du rideau de fer, la crainte d'une action collective de la classe ouvrière contre l'agresseur est la suprême chance de paix.*

R. BARANTON (C.E. Seine).

MOTIONS DE LA FÉDÉRATION DE LA SEINE

●

PREMIERE MOTION

Le Parti étant essentiellement démocratique et l'information des militants devant être la plus large possible, la Commission Exécutive de la Fédération de la Seine demande au Comité Directeur de publier, dans le prochain Bulletin Intérieur *du Parti, les motions minoritaires de nos Conseils et Congrès nationaux.*

MOTION PRÉSENTÉE PAR LE BUREAU FÉDÉRAL ET ADOPTÉE PAR 22 VOIX CONTRE 3 ABSTENTIONS.

*
**

N.D.L.R.

Le Comité Directeur est d'accord pour proposer au Congrès National de décider la publication, dans le *Bulletin Intérieur*, des motions minoritaires.

DEUXIEME MOTION

Saisie par les lettres du Secrétariat Général du Parti, faisant injonction à des membres de la Fédération de la Seine de cesser la publication des bulletins *Lettres aux Socialistes* et *Entre Nous*, le Comité Directeur ayant estimé que ces publications sont en violation de l'article 19 des Statuts du Parti,

La C.E., après une discussion sur cette question, sans prendre la responsabilité de ces deux bulletins, estime que ceux-ci ne sont pas en contradiction avec l'article 19 des Statuts du Parti, et demande au Comité Directeur de porter la question devant la Commission Nationale des Conflits pour déterminer si oui ou non l'article 19 interdit la publication de bulletins de discussion intérieurs au Parti.

MOTION PRÉSENTÉE PAR LE CAMARADE PIERRE RIMBERT ET ADOPTÉE PAR 18 VOIX CONTRE 6.

POUR UNE REVALORISATION DES MÉTHODES D'ACTION ET DE PENSÉE DU PARTI

●

Cette motion intéresse la vie intérieure du Parti. Elle pourra être votée en dehors des motions politiques. Elle représente en quelque sorte la discussion constructive qui suit un rapport moral. Son vote aura cette signification.

Le Parti souffre d'un malaise qu'une analyse rigoureuse doit rechercher au-delà des responsabilités individuelles ou des difficultés politiques de l'heure.

I. — LA FORCE D'UN PARTI REPOSE :

1° SUR SA DOCTRINE : c'est-à-dire non seulement sur sa philosophie de base, mais encore sur sa discussion dialectique confrontée sans cesse avec les faits de l'évolution ;

2° SUR SON EFFICACITÉ PRATIQUE ET SON ACTION MILITANTE : Or nous devons constater que, sur ces deux points, le Parti Socialiste déçoit un nombre de plus en plus grand de militants et de sympathisants.

a) *Sur le plan doctrinal,* tout se passe comme si, le catéchisme de Marx étant acquis une fois pour toutes et les hérésies communistes condamnées, il n'était plus nécessaire de situer la pensée socialiste dans les grandes confrontations imposées par l'époque, comme si nous n'étions plus représentatifs de la pensée socialiste. Tout se passe comme si le Parti avait pour seule mission de *conserver* les acquisitions. Il ne semble même pas prêt à suivre ses propres œuvres puisque, aussi bien, après Léo Lagrange, il n'a pas de voix à faire entendre sur le problème moderne des loisirs en fonction de l'évolution de la société technicienne... On multiplierait les exemples de cette inadaptation aux données de l'époque.

b) *Sur le Plan de l'action militante :* On doit observer que celle-ci est dépourvue de motifs précis et dynamiques — trop souvent limitée aux problèmes électoraux et malheureusement gâtée par des problèmes de chapelle et de personne, intoxiquée par des problèmes de participation ou de soutien et, en fin de compte, sans grands motifs d'exaltation, en dépit des problèmes considérables de l'heure.

Le manque de méthode pour une action concentrée est flagrant : exemple, le projet du « Front Démocratique » a été jeté en pâture, avant même d'avoir été étudié et organisé, sans plan d'action, sans principes et contours définis, sans qu'aient été réfutées publiquement les premières objections soulevées, finalement compromis avant d'avoir été ébauché. C'est un fait encore que les grèves du mois d'août 53 ont apporté la preuve de l'incompréhension, chez nos responsables, des mobiles profonds du monde ouvrier.

On a l'impression que la peur systématique du communisme nous paralyse sur notre propre route : c'est un aveu grave d'impuissance, une faute psychologique certaine.

II. — INSUFFISANCE DE METHODE ET DE STRUCTURE

A ces carences fondamentales répondent des insuffisances de méthode et de structure.

Il serait vain de dissimuler l'absurdité des divergences entre les représentations socialistes sur les

divers plans du Parlement et du Parti. Cette incohérence appelle deux remarques :

1° L'efficacité démocratique se pose également à l'intérieur du Parti. Il y a nécessité urgente de reconsidérer les dispositions organiques permettant dans le Parti un jeu démocratique exact, cohérent, en même temps qu'efficace, impliquant un examen des divers niveaux de responsabilités ainsi que le rétablissement du Rapport Moral ;

2° Si le Parti veut rester fidèle à sa tradition d'un Parti de masse et se garder d'une déviation radicale, il ne doit pas, dans sa situation historique actuelle, négliger la masse de ses sympathisants.

Ces simples remarques appellent une fois de plus l'attention sur les problèmes de la propagande (Léon Blum réclamait, pour le Parti, « des techniques nouvelles de propagande ») et notamment du *Populaire*. Il ne peut être de grand Parti sans un organe d'information. Certes, on n'oublie pas les difficultés matérielles de notre journal, mais le *Populaire* est un journal mal fait qui manque à sa tâche.

III. — DE GRAVES SYMPTOMES

En conséquence, l'absence de préoccupations doctrinales adaptées à l'époque, le désarroi et l'incapacité apparente en présence de mouvements amples comme les grèves d'août ou le Front Démocratique, les grincements dans le mécanisme démocratique du Parti, l'insuffisance du journal qui le représente, le manque de propagande, l'incertitude des relations avec les collectivités *sympathisantes, tous ces symptômes sont graves;* ils donnent l'impression aux masses :

1° D'UNE FONCTIONNARISATION DU PARTI SOCIALISTE dont les Elus sont occupés dans diverses organisations officielles et détachés, à vrai dire, de l'action militante ;

2° D'UNE INADAPTATION aux situations nouvelles et d'une sorte de crainte d'une évolution révolutionnaire ;

3° D'UNE INCAPACITÉ DANS LE DOMAINE DE LA CONCEPTION, de l'organisation et de l'administration, et, comme conséquence de tout cela, il donne le spectacle d'une masse de militants désorientés et inactifs.

Beaucoup trop de militants et de sympathisants en viennent à douter des capacités constructives du Parti. C'est extrêmement grave.

IV. — CONCLUSIONS

En dehors des incidences politiques, si impérieuses soient-elles, nous pensons que se posent aux Socialistes des problèmes nouveaux de première importance.

En premier lieu s'imposent le regroupement et l'affirmation des forces socialistes. Ce regroupement et cette affirmation doivent tenir compte de données nouvelles.

Les crises de conscience vécues au sein du Parti sont le reflet des prises de conscience de la nation.

Le Parti ne doit pas perdre de vue que les grands mouvements qui mènent les classes laborieuses répondent à des exigences de l'inconscient collectif où le seul raisonnement demeure impuissant. L'attention du Parti doit se porter sur ces grands mouvements inconscients du monde ouvrier, pour en saisir ce qui les justifie et les drainer dans le sens de l'action socialiste. Il doit en tenir compte dans sa propagande. Nous devons avoir des motifs d'actions qui répondent aux besoins à la fois raisonnés et inconscients des masses, capables de les entraîner. Actuellement, l'action militante se trouve désarmée.

L'immense majorité de notre pays est soucieuse de l'efficacité de la Démocratie. Elle en vient à douter de l'efficience gouvernementale dans le respect des libertés démocratiques ; c'est là une attitude dont on ne doit pas se dissimuler la gravité car cette crainte se traduit par un doute sur l'efficacité du Socialisme lui-même en Démocratie, d'où la nécessité impérieuse pour le Parti de faire connaître sur ce point des conceptions positives et constructives.

Que l'on n'objecte pas que c'est aux militants de tracer les lignes générales. Dans un Parti à structure démocratique comme le nôtre, la base exerce un contrôle direct, formule des propositions, mais elle a besoin, pour son activité générale et coordonnée, de directives d'ensemble élaborées par ceux qui sont mandatés pour cela.

9e SECTION (Seine).

POUR UN PARTI AUTONOME ET EFFICACE

●

Le programme du Parti répondant aux besoins de l'heure, une seule question se pose : comment faire de son application une réalité ?

LA SITUATION DU PAYS EST ALARMANTE

Le refus des classes possédantes de contribuer aux charges publiques en proportion de leurs revenus entraîne un déficit budgétaire permanent, la détérioration des services publics, le sacrifice des dépenses productives et un recours constant à l'inflation monétaire.

La production industrielle stagne ; l'accroissement de la production agricole, pour insuffisant qu'il soit, menace de ruiner ceux des ruraux qui n'exploitent pas de grandes propriétés dans des régions à rendement intensif.

Le circuit de la distribution, alourdi de monopoles professionnels, pèse lourdement sur l'économie et interdit toute baisse des prix.

Figée dans ses privilèges et ses habitudes, l'économie française ne subsiste plus qu'aux dépens de la masse des salariés qui payent la majeure part des dépenses publiques et ne peuvent obtenir une amélioration substantielle de leur sort. Et, parallèlement, le nombre et la misère des économiquement faibles s'accroît.

Tout comme le progrès social est stoppé, les libertés publiques sont grignotées.

La libre accession de tous aux fonctions publiques et les droits syndicaux sont sournoisement remis en question : la tutelle policière, comme celle du clergé, vont se développant, menaçant la liberté individuelle comme la laïcité de l'Etat.

Une telle situation est encore aggravée par les charges nées de la guerre coloniale et de la tension que le Gouvernement suscite dans toute l'Union française.

Les territoires d'outre-mer sont en plus grand péril encore que la métropole : le conflit d'Indochine nous épuise en argent et en hommes ; dans les autres territoires, l'effort d'équipement n'a pas déterminé une amélioration parallèle du niveau de vie des autochtones. L'alcoolisme ravage l'Afrique Noire. La faim étreint toujours les indigènes nord-africains, partout la misère augmente et, bafouant le principe démocratique de nos institutions, la dictature administrative s'appesantit : la Tunisie et le Maroc ont été livrés à des vagues de répression policière.

LES POSSIBILITES D'ACTION DU PARTI SOCIALISTE

paraissent grandes, puisque, parti d'opposition libre de disciplines étrangères ou confessionnelles, il pourrait mobiliser l'opinion publique, exprimer la protestation d'un pays qui sait quelles forces l'oppriment et menacent son avenir...

Pourquoi ne l'a-t-il pas fait ?

Parce que, malgré les décisions de trois Congrès Nationaux, la direction du Parti entend sauvegarder les chances d'une alliance M.R.P.-S.F.I.O.

Sans doute, le Parti semble lié à la démocratie chrétienne par son option en faveur de la C.E.D. — et une telle option pourrait bien entraîner par la suite tous ceux qui auront voté la C.E.D. à gouverner ensemble.

Mais si cette option apparaît lourde de conséquences, même sur le plan de la politique intérieure, aucun Congrès National n'a encore autorisé nos dirigeants à poursuivre une résurrection de la défunte 3e force, à noyer l'autonomie du Parti dans une coalition que semble préfigurer un récent rassemblement électoral.

Une telle coalition signifie l'intégration du Parti dans une majorité au mieux conservatrice ; n'y étant qu'un appoint, il serait incapable de poursuivre une politique socialiste.

En outre, une telle coalition achèverait de transformer la « solidarité Atlantique » en une soumission quasi-inconditionnelle à l'impérialisme américain.

Voie dangereuse où nos dirigeants semblent s'être engagés lorsqu'il ont prétendu traiter de la C.E.D., nouvelle étape dans la course au réarmement hors de la présence des Partis Socialistes d'Asie, lorsqu'ils ont isolé la Social-Démocratie qui a au moins lutté seule contre l'union de toutes les droites allemandes.

Le Socialisme a mieux à faire : qu'il se rappelle comment Attlee sauva la Paix lors de l'affaire Mac Arthur. L'Internationale doit appuyer la Grande-Bretagne quand celle - ci s'efforce d'empêcher l'extension du conflit indochinois, lorsqu'elle cherche à regrouper les nations d'Europe et d'Asie soucieuses de maintenir « une coexistence pacifique ». Et, parallèlement, la S.F.I.O. ne doit pas consentir aux Américains l'abandon de toute recherche doctrinale, elle doit conserver l'objectivité indispensable à l'analyse des phénomènes économiques et sociaux, tant aux Etats-Unis qu'en U.R.S.S.

Non, le Parti ne doit pas se résigner ou devenir la caution ouvrière d'une politique de guerre, de défense de la « libre entreprise » et du cléricalisme militant, car il serait alors renié par les travailleurs, les républicains, les laïques ; il laisserait la voie libre au Parti Communiste qui apparaîtra aux prolétaires des villes et des champs comme le seul défenseur possible.

L'erreur capitale d'une direction, qui semble intellectuellement dominée par la peur du communisme, est d'avoir oublié que la raison d'être du Parti est la suppression de l'actuel système capitaliste : s'associer à la bourgeoisie pour lutter contre le P.C. ne fait aucun tort à celui-ci et beaucoup à la S.F.I.O.

Dans l'état actuel de la composition sociale des partis, la lutte contre les erreurs communistes ne peut être fructueuse que s'exprimant à travers une compétition avec le P.C. dans l'action contre l'adversaire de classe, compétition où le plus efficace est sûr d'être entendu par la classe ouvrière.

Mais cette compétition ne peut être gagnée que si notre Parti se sent pleinement libre à l'égard des forces confessionnelles comme du capitalisme national ou international, et s'il s'appuie sur les autres sections de l'Internationale qui ont su garder l'audience des travailleurs.

Ainsi, affermissant son autonomie et son internationalisme « de classe », notre Parti échappera au sort que connaît en Italie le parti de Saragat.

PAREILLE AUTONOMIE DE PENSEE ET D'ACTION PERMETTRA

au Parti d'affronter dans son ampleur la réalité française qui comporte l'existence d'une masse de cinq millions d'électeurs votant communistes et d'une quantité non négligeable de travailleurs faisant confiance aux syndicats chrétiens.

La division ouvrière résultant d'une telle répartition politique et syndicale ne permet guère de combattre avec efficacité. L'immobilisation, derrière le P.C., d'importantes forces populaires est un lourd handicap. Cette immobilisation est parfois si contraire à notre intérêt de Parti que, pour conquérir des présidences ou des municipalités, nous acceptons le vote des élus d'un Parti que nous savons proche de nous par sa composition sociale mais dont nous critiquons l'autoritarisme et la tactique.

Quel que soit l'intérêt de ces accords circonstanciels, ils ne referont pas l'unité morale des travailleurs. Et seule la réintégration dans le circuit politique de ces masses dont notre Parti est, par tradition, le défenseur, permettra la constitution d'une majorité capable d'apporter des solutions humaines aux problèmes d'aujourd'hui — qu'il s'agisse des salaires, du logement, de la désespérance de la jeunesse, de l'Union Française, de la Paix ou de la guerre.

Tous les changements que la raison réclame, auxquels le pays aspire, ne sont possibles que si notre Parti réalise autour de lui l'union des forces populaires.

Et pour cela, n'en déplaise aux mac-carthystes, il doit appeler toutes les organisations de tra-

vailleurs à une large offensive anticapitaliste en définissant des objectifs clairs et limités.

Que le Parti prenne une telle initiative, et nombreux seront les militants, écartés de l'activité politique par le spectacle de l'impasse actuelle, qui reviendront grossir nos rangs.

Notre action renforcera l'influence des minorités des organisations chrétiennes et notre esprit de tolérance les aidera à soustraire nombre de travailleurs à la sujétion paralysante du M.R.P.

Enfin, une telle initiative ne nous engage pas à faire confiance aux chefs du P.C., ni à taire notre critique de leur sectarisme, pas plus que des caractéristiques blâmables de la politique soviétique. Elle vise simplement à traiter le P.C. non en fonction de son idéologie, mais en fonction de sa capacité à voter les mesures que comporte notre programme. Y consentira-t-il ? En tout cas, nous avons tout à gagner à mettre les travailleurs en état d'apprécier une éventuelle dérobade...

POUR EXPRIMER POLITIQUEMENT LE MONDE DU TRAVAIL,

notre Parti doit adapter ses structures aux nécessités de sa nouvelle action.

Il doit posséder, mieux que des G.S.E., de véritables sections d'entreprises.

Il doit affirmer sa cohésion, non par la pratique d'une discipline de type bolchevique mais en assurant la représentation des minorités dans tous les organismes de direction.

Il doit garantir aux militants le droit à s'informer réciproquement et à discuter en commun.

Il doit en effet se rappeler que son efficacité et son dynamisme dépendent essentiellement d'une participation active et volontaire de tous les membres à la vie militante de l'organisation.

Nous ne sous-estimons pas l'importance des mesures que nous proposons. Elles peuvent comporter des risques ? Oui, mais moins que l'actuelle stagnation du Parti.

Les militants ne peuvent se dissimuler que ce n'est que par la fermeté sur les principes et l'audace dans l'action que le Parti pourra entraîner le pays et dissiper les menaces qui pèsent sur le niveau de vie des travailleurs, sur les libertés publiques et sur la Paix.

ANGOUSSET (C.E. Seine), BARRUCAND (C.E. Seine), BOIREAU (C.E. Seine), MONTEL (Paris-7e), MOREAU (Paris-15e), Armand RICHARD (Asnières), J. RIES (Paris-16e), SPIRE (Paris-15e), VOGELHUT (C.E. Seine), Maurice WEILL (C.E. Seine), L. WEITZ (C.E. Seine), HUMBLOT (Marne), BADRE (Marne), HOUY (Marne), SAYEN (Marne), YMBIGET (Loire-Inférieure), Mme GRUBER (Sceaux), MANCINI (Paris-7e), Ed. PERROY (Paris-5e), PORQUE (Charenton), SERRES (Clamart), Suzanne-COLLETTE KAHN (Paris-16e), Maurice LAVAL (Montrouge).

Coll. Fondation Saint-Simon

MOTION D'ORIENTATION SOCIALISTE INTERNATIONALE

●

PRÉAMBULE

Nous nous associerons aux motions qui confirmeront le programme du Parti en politique économique et sociale. Nous tenons à souligner l'importance, par contre, de notre orientation de politique socialiste internationale qui nous a opposés antérieurement à la majorité du Parti. La tragédie indochinoise et surtout les dangers de guerre, par volonté d'internationalisation de ce conflit, comme ils ont été précisés fin avril dernier en accord avec l'administration américaine, dominant à nos yeux tous les autres problèmes de l'heure.

Nous avons observé que, une fois encore, c'est l'opinion britannique qui a joué le rôle de frein dans la marche à la guerre. Toute politique internationale qui ne serait pas associée très étroitement à celle de nos camarades travaillistes anglais **est à condamner.** De même, il n'y a **aucun espoir** de construction socialiste européenne rapide tant que seront maintenues et non supprimées les divergences actuelles qui séparent la S.F.I.O. du S.P.D. Plus d'unité dans le Parti et dans l'Internationale. Plus d'influence du Parti et de l'Internationale sur les événements, tels sont les buts que nous nous proposons en présentant la motion ci-jointe.

ANALYSE

Les contradictions internationales s'accentuent. Les deux plus grands blocs impérialistes U.R.S.S. et U.S.A. n'ont pas réussi à se partager le monde en zones d'influence. L'agressivité stalinienne en Corée a déclenché la militarisation et la volonté de réplique militaire des milieux réactionnaires américains contre ce qu'ils appellent « le Communisme ». Mais les deux « seconds », Grande-Bretagne et Chine, ont commencé un rapprochement commandé par des intérêts communs. Une position d'équilibre fragile entre les grandes puissances peut en résulter : le mouvement ouvrier et socialiste international doit saisir cette occasion pour prendre la tête de la protestation des masses populaires **contre tous les impérialismes** qui préparent la troisième guerre.

La Paix et la Guerre dépendent de cette lutte de classe internationale des travailleurs solidaires : ceux que menace le chômage et ceux qu'écrase la dictature policière ; ceux qui vivent misérablement en raison de l'accroissement constant des charges militaires, et tous les esclaves des colonies qui aspirent à l'émancipation nationale et sociale.

Toutes ces forces aujourd'hui dispersées et inorganisées doivent prendre conscience de leurs énormes possibilités de résistance et de contre-offensive révolutionnaire ; le socialisme démocratique international n'a pas d'autre mission que de les organiser, de les guider, de les conduire à la victoire.

PROGRAMME D'ACTION

Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes constitue la base fondamentale de toute politique socialiste.

En conséquence, le Parti luttera pour :

— La consultation des peuples par des élections libres, en Corée, en Indochine, en Autriche, en Allemagne et, dès que possible, en Tunisie et au Maroc ;

— La consultation générale du peuple français, par une dissolution anticipée de la Chambre réactionnaire actuelle qui n'a fait qu'accumuler des « ruines et de la misère » pour les travailleurs ;

— La consultation des peuples européens en vue de la constitution d'une Assemblée politique chargée non

seulement du contrôle, mais de la détermination de la politique à suivre par la C.E.C.A. et, au cas où elle serait constituée, la C.E.D. Le Parti déposera un projet de loi électorale proportionnelle protégeant sa personnalité politique et revendiquera l'incompatibilité entre les fonctions d'élu national et celles d'élu européen, afin de faire disparaître peu à peu les oppositions nationales en Europe ;

— Enfin, et pour préparer cette consultation, les partis socialistes européens devront tenir un congrès destiné à établir leur programme commun de socialisation et de planification de l'économie européenne et de résistance constructive aux menaces du militarisme et de la tyrannie.

EN RÉSUMÉ

— Nous condamnons la politique réactionnaire du Gouvernement français et nous demandons que la majorité qui l'a soutenue soit renvoyée devant les électeurs ;

— Nous condamnons le rôle particulièrement néfaste des dirigeants du M.R.P. qui ont préféré, à la défense républicaine, la démolition des lois laïques et qui se sont déshonorés aux yeux de la démocratie sociale par leur politique colonialiste sanglante en Indochine, au Maroc, en Tunisie ;

— Nous condamnons l'aggravation des charges militaires dont les travailleurs font les frais ;

— Nous nous opposerons à toute augmentation de la durée du service militaire, qui pourrait entraîner la « politique de force » pratiquée par le Gouvernement ;

— Enfin, nous demandons au Parti Socialiste de se présenter partout avec son vrai programme, qui n'est pas destiné à servir de bouée de sauvetage à une classe dirigeante égoïste et aveugle mais au contraire à la remplacer par une démocratie des travailleurs librement organisés et conscients de leurs responsabilités.

ANNEXE N° 1

CHAQUE 15 AOUT...

Pour sceller d'une manière spectaculaire et durable la volonté de solidarité internationale des combattants socialistes contre la misère, la tyrannie et la guerre, le congrès prendra l'initiative de proposer à tous les autres partis socialistes la célébration, chaque année à la date du 15 août, date à laquelle, pour la première fois dans l'histoire, des centaines de millions de travailleurs d'Asie ont conquis leur indépendance après une lutte héroïque contre l'impérialisme britannique, mais grâce à l'initiative du gouvernement travailliste, premier interprète authentique, en la circonstance, des véritables sentiments internationalistes et libertaires des socialistes européens. Cette ambiance féconde doit être célébrée et fortifiée.

A cette date, tous les peuples opprimés, derrière le rideau de fer, ou en Espagne, ou au Maroc, en Tunisie, en Argentine et partout, recevraient chaque année, les preuves actives de la solidarité de leurs frères libérés. De grands Meetings internationaux, des messages radiodiffusés, des manifestations de toute sorte marqueraient l'existence, la croissance et la certitude de victoire d'une conscience commune de l'humanité en marche vers sa libération.

ANNEXE N° 2

EN CE QUI CONCERNE LE PACTE DU SUD-EST ASIATIQUE

Le Congrès considère que l'intervention d'un bloc impérialiste dans la région asiatique en pleine effervescence révolutionnaire entraîne fatalement l'intervention de l'autre bloc et favorise le passage des masses coloniales sous l'influence stalinienne. Il recommande donc au G.P. la plus grande prudence à l'égard de toute mesure de militarisation du Sud-Est asiatique qui ne serait pas le résultat d'une libre décision des principaux gouvernements intéressés, en premier celui de l'Inde, dont le rôle médiateur et pacificateur inlassable doit être encouragé et appuyé par tous les Socialistes.

Marceau PIVERT, Mireille OSMIN, Charles LANCELLE, Pierre MAURIAC, Jean ALBERTINI, Georges SUANT.

PROTESTATION

La décision du C.D. qui a supprimé le bulletin ronéotypé intérieur "Entre-Nous" a été prise en violation de l'article 19 des statuts qui garantit la liberté de discussion à l'intérieur du Parti.

Elle a invoqué la possibilité de **"renaissance d'un groupements d'affinités"** à l'intérieur du Parti. Je proteste énergiquement contre cet abus de la majorité du C.D. et contre le délit d'intention qu'elle postule. Je veux utiliser ici, avec discrétion, le Bulletin Intérieur, et dans l'intérêt du Parti ; mais je tiens à annoncer que je démontrerai au Congrès où est le danger de la **renaissance d'un groupement d'affinités** et comment, si le Parti tout entier n'y prend pas garde, sa liberté de décision et son autonomie intérieure pourraient rapidement être en danger. Je ne ferai rien pour aggraver des difficultés intérieures qui sont surtout d'origine politique et que des hommes libres, des Socialistes conscients, doivent savoir maîtriser dans le respect de chacun, la tolérance mutuelle, la discipline consentie et l'unité profonde ; mais je ne tairai pas cette protestation que rien n'étouffera, car je ne demande au Parti que **Justice** et **Liberté** contre une décision injuste et partiale, qui porte atteinte à l'exercice des droits de libre critique permanente (ce qui ne veut pas dire systématique) d'un militant non-conformiste. Au surplus la somme des problèmes sur lesquels tous les Socialistes sont d'accord rend encore plus intolérable cette sorte d'ostracisme ombrageux relatif à certains sujets tabous. Il y a des articles spéciaux des statuts sur le contrôle de la presse socialiste, ou des journalistes socialistes. Si quelque chose d'incorrect avait pu être invoqué dans notre petit bulletin, c'est à ces articles qu'il fallait se reporter. La C.E. fédérale de la Seine, quasi-unanime, a réclamé sur ce point l'arbitrage de la Commission Nationale des Conflits, pour éviter l'abus de pouvoir. **La majorité du C.D. a refusé cette consultation.** Le Congrès sera donc nécessairement saisi. C'est **par avance** en lui faisant confiance que je me suis incliné devant une décision arbitraire. Mais cette protestation même appelle son attention sur un principe absolument fondamental dans une organisation démocratique : le droit à la libre circulation des pensées et des opinions à l'intérieur du Parti, parmi tous ses membres, considérés comme égaux en droits.

Marceau PIVERT.

Coll. Fondation Jean Jaurès

MOTION DE LA SECTION D'ABBEVILLE

●

Le Congrès rappelle que, conformément à sa tradition constante,

les membres du Parti et plus particulièrement ceux des organismes centraux,

ne sauraient accepter de prendre place, sous quelque forme que ce soit, dans des cabinets ministériels

autres que ceux qui seraient constitués, le cas échéant, par des Socialistes autorisés à participer au gouvernement.

CONSEIL NATIONAL

DÉCISIONS

Le Conseil National s'est réuni à PUTEAUX, à la Salle des Fêtes, LES 20 ET 21 FÉVRIER 1954.

⁂

1° ORDRE DU JOUR

Contrôle de l'action menée par les Organismes Centraux depuis la dernière assise nationale.

2° COMMISSION DE VERIFICATION DES MANDATS

Le rapport suivant de la Commission de vérification des mandats a été adopté à l'unanimité :

LA COMMISSION DE VERIFICATION DES MANDATS :

— Ayant pris connaissance des prises des Fédérations en feuillets et timbres au cours de l'exercice 1953 ;

— S'étant assurée que le calcul du nombre de mandats et délégués pour nos Assises Nationales, en 1954, a été fait conformément aux articles 10, 22, 23, 25 de nos Statuts et à la décision du 45e Congrès National de faire ces calculs sur la base de 25 cotisants à 12 timbres ;

— Ayant entendu les explications fournies par le Secrétaire administratif ;

— S'étant assurée que les Fédérations ont été avisées en temps utile du nombre de leurs mandats et délégués respectifs et qu'elles ont eu la possibilité, le cas échéant, de faire entendre leurs réclamations ;

Vous demande de valider les mandats et délégations indiqués ci-dessous :

Délégués au 46e Congrès	**343**
Mandats 1954	**3.454**

FAISAIENT PARTIE DE CETTE COMMISSION LES CAMARADES : BIDET (Tunisie) ; DELORME (Basses-Alpes) ; MARZORATI (Sarthe).

3° TEXTE ADOPTÉ

LE Conseil National approuve l'action menée depuis les dernières assises du Parti par le Comité Directeur et le Groupe Parlementaire contre la politique réactionnaire du gouvernement, dans la métropole et outre-mer, ainsi que leur campagne en faveur de l'amélioration du niveau de vie des travailleurs des villes et des champs.

Il félicite nos camarades NAEGELEN et LE TROQUER d'avoir si dignement et si courageusement représenté le Parti au cours des élections à la Présidence de la République et à la Présidence de l'Assemblée Nationale.

Il fait sien le manifeste du Comité Directeur, en date du 27 janvier 1954, mettant en garde les militants du Parti contre toute forme d'unité d'action avec le Parti Communiste, et s'affirme en plein accord avec les déclarations du Secrétaire Général faites à la suite de la conférence de Berlin.

Il renouvelle son appel pour un large regroupement des forces démocratiques du pays, s'appuyant essentiellement sur les masses populaires.

Le Conseil National approuve le Comité Directeur d'avoir pris la décision d'ouvrir une large information sur le problème posé par la ratification de la C.E.D. Il croit devoir rappeler que le débat ouvert dans le Parti devra se poursuivre dans le climat de libre expression fraternelle qui constitue l'une des raisons de l'existence de l'organisation, étant entendu que les décisions prises par le Congrès National Extraordinaire

comporteront de la part de tous les militants, sans distinction, l'obligation de discipline qui est l'autre condition de la vie du Parti.

Le Conseil National fait appel à l'ensemble des militants pour que soit évitée toute attitude comportant des manifestations extérieures susceptibles de nuire à l'unité du Parti.

S'agissant du problème de la ratification du projet de Traité sur la C.E.D., il invite les parlementaires à tenir scrupuleusement compte des résolutions arrêtées par les Congrès de 1952 et 1953 et à ne pas engager, au sein des commissions, par des votes sur le fond, la position finale du Parti.

NOTA. — La première partie du texte ci-dessus a été adoptée à mains levées ; la seconde partie (en gras dans le texte) a été adoptée par 2.476 mandats et 665 abstentions.

4° VOTES ÉMIS PAR LES FÉDÉRATIONS

ONT VOTÉ POUR :

Ain, 12 ; Alger, 6 ; Allier, 32 ; Aube, 15 ; Aude, 69 ; Bouches-du-Rhône, 236 ; Charente, 7 ; Cher, 22 ; Corrèze, 16 ; Côte d'Ivoire, 5 ; Dordogne, 47 ; Doubs, 29 ; Eure, 9 ; Eure-et-Loir, 9 ; Finistère, 30 ; Gard, 66 ; Haute-Garonne, 99 ; Gironde, 64 ; Ille-et-Vilaine, 13 ; Indre, 32 ; Jura, 17 ; Landes, 46 ; Loir-et-Cher, 17 ; Loire, 12 ; Loire-Inférieure, 15 ; Madagascar, 5 ; Maine-et-Loire, 6 ; Meurthe-et-Moselle, 31 ; Moselle, 6 ; Nord, 399 ; Oise, 18 ; Oran, 36 ; Pas-de-Calais, 371 ; Puy-de-Dôme, 24 ; Basses-Pyrénées, 17 ; Hautes-Pyrénées, 13 ; Territoire de Belfort, 20 ; Rhône, 19 ; Haute-Saône, 6 ; Saône-et-Loire, 15 ; Sarthe, 14 ; Haute-Savoie, 8 ; Seine, 164 ; Seine-et-Oise, 106 ; Sénégal, 60 ; Deux-Sèvres, 14 ; Tarn, 42 ; Tarn-et-Garonne, 9 ; Tunisie, 5 ; Vaucluse, 5 ; Vienne, 7 ; Haute-Vienne, 112 ; Yonne, 10.

ONT VOTÉ CONTRE :

Néant.

ABSTENTIONS :

Aisne, 27 ; Basses-Alpes, 9 ; Alpes-Maritimes, 17 ; Charente-Maritime, 34 ; Drôme, 12 ; Eure-et-Loir, 2 ; Gabon Moyen-Congo, 5 ; Gers, 7 ; Guinée, 8 ; Hérault, 70 ; Indre-et-Loire, 20 ; Isère, 33 ; Haute-Loire, 5 ; Loire-Inférieure, 1 ; Loiret, 14 ; Lot, 9 ; Marne, 22 ; Moselle, 2 ; Pyrénées-Orientales, 42 ; Bas-Rhin, 24 ; Haut-Rhin, 40 ; Haute-Saône, 2 ; Saône-et-Loire, 6 ; Haute-Savoie, 3 ; Seine, 82 ; Seine-Inférieure, 28 ; Seine-et-Marne, 19 ; Somme, 60 ; Sud-Vietnam, 5 ; Var, 55 ; Yonne, 2.

ABSENTS :

Hautes-Alpes, 5 ; Ardèche, 7 ; Ardennes, 32 ; Ariège, 33 ; Aveyron, 14 ; Calvados, 13 ; Cantal, 5 ; Constantine, 23 ; Corse, 9 ; Côte d'Or, 15 ; Côtes-du-Nord, 23 ; Creuse, 19 ; La Guadeloupe, 9 ; Lot-et-Garonne, 8 ; Manche, 22 ; Martinique, 8 ; Meuse, 5 ; Morbihan, 20 ; Nièvre, 17 ; Orne, 5 ; Savoie, 8 ; Vendée, 13.

Coll. Fondation Jean Jaurès

LE CONGRES NATIONAL EXTRAORDINAIRE

VOTES ET RÉSOLUTIONS

Le Congrès National Extraordinaire s'est tenu à PUTEAUX, Salle des Fêtes, LES 29 ET 30 MAI 1954.

1° ORDRE DU JOUR DU CONGRÈS

Le Comité Directeur avait proposé l'ordre du jour suivant qui fut adopté par le Congrès :

Communauté Européenne de Défense et discipline de vote.

2° MOTION PRÉJUDICIELLE D'AJOURNEMENT DU CONGRÈS — VOTES ÉMIS PAR LES FÉDÉRATIONS.

Présentée par le camarade Jallat, au nom de la Fédération du Puy-de-Dôme, **cette motion préjudicielle d'ajournement du Congrès fut repoussée par 2.035 mandats contre 1.013** et 91 abstentions. 17 fédérations, représentant 315 mandats, étaient absentes au moment du vote.

***

ONT VOTÉ CONTRE L'AJOURNEMENT :

Aisne, 10 ; Alger, 6 ; Allier, 32 ; Alpes-Maritimes, 16 ; Aube, 15 ; Aude, 69 ; Aveyron, 14 ; Belfort, 2 ; Bouches-du-Rhône, 190 ; Cantal, 5 ; Charente, 5 ; Constantine, 1 ; Corrèze, 16 ; Corse, 6 ; Côte d'Ivoire, 5 ; Creuse, 13 ; Eure, 2 ; Finistère, 30 ; Gard, 66 ; Gironde, 30 ; Hérault, 17 ; Ille-et-Vilaine, 5 ; Indre, 32 ; Isère, 7 ; Jura, 17 ; Loir-et-Cher, 17 ; Loire, 11 ; Haute-Loire, 1 ; Loire-Infér., 7 ; Maine-et-Loire, 2 ; Manche, 22 ; Martinique, 5 ; Meurthe-et-Moselle, 1 ; Morbihan, 4 ; Nord, 386 ; Oise, 18 ; Oran, 36 ; Pas-de-Calais, 370 ; Basses-Pyrénées, 17 ; Bas-Rhin, 24 ; Haut-Rhin, 10 ; Rhône, 7 ; Saône-et-Loire, 21 ; Sarthe, 14 ; Seine, 125 ; Seine-Inférieure, 14 ; Seine-et-Marne, 9 ; Seine-et-Oise, 79 ; Deux-Sèvres, 12 ; Somme, 1 ; Sud Vietnam, 1 ; Tarn, 42 ; Tarn-et-Garonne, 9 ; Tunisie, 2 ; Var, 23 ; Vaucluse, 4 ; Vienne, 7 ; Haute-Vienne, 112 ; Yonne, 11.

ONT VOTÉ POUR L'AJOURNEMENT :

Aisne, 17 ; Basses-Alpes, 9 ; Alpes-Maritimes, 1 ; Ardèche, 7 ; Ardennes, 32 ; Belfort, 18 ; Bouches-du-Rhône, 46 ; Calvados, 13 ; Charente, 2 ; Cher, 22 ; Constantine, 22 ; Corse, 3 ; Côtes-du-Nord, 23 ; Creuse, 6 ; Dordogne, 47 ; Drôme, 12 ; Eure, 7 ; Eure-et-Loir, 11 ; Haute-Garonne, 99 ; Gers, 7 ; Gironde, 33 ; Hérault, 51 ; Ille-et-Vilaine, 8 ; Indre-et-Loire, 20 ; Isère, 24 ; Loire, 1 ; Haute-Loire, 4 ; Loire-Infér., 8 ; Loiret, 14 ; Lot-et-Garonne, 8 ; Maine-et-Loire, 4 ; Martinique, 3 ; Meurthe-et-Moselle, 30 ; Morbihan, 16 ; Nord, 8 ; Pas-de-Calais, 1 ; Puy-de-Dôme, 24 ; Haut-Rhin, 30 ; Rhône, 10 ; Haute-Saône, 8 ; Savoie, 8 ; Seine, 121 ; Seine-Infér., 14 ; Seine-et-Marne, 10 ; Seine-et-Oise, 27 ; Deux-Sèvres, 2 ; Somme, 59 ; Sud Vietnam, 4 ; Tunisie, 3 ; Var, 32 ; Vaucluse, 10 ; Vendée, 13 ; Yonne, 1.

ABSTENTIONS :

A.E.F., 5 ; Gironde, 1 ; Guinée, 8 ; Hérault, 2 ; Isère, 2 ; Loire-Infér., 1 ; Madagascar, 5 ; Nord, 5 ; Rhône, 2 ; Sénégal, 60.

FÉDÉRATIONS ABSENTES AU MOMENT DU VOTE :

Ain, 12 ; Hautes-Alpes, 5 ; Ariège, 33 ; Charente-Maritime, 34 ; Côte d'Or, 15 ; Doubs, 29 ; La Gua-

NOTA. — Notre camarade Mazuez, député, délégué de Saône-et-Loire, a ainsi rectifié le vote de sa fédération après proclamation du résultat : 10 pour, 11 contre.

deloupe, 9 ; Landes, 46 ; Lot, 9 ; Marne, 22 ; Meuse, 5 ; Moselle, 8 ; Nièvre, 17 ; Orne, 5 ; Hautes-Pyrénées, 13 ; Pyrénées-Orientales, 42 ; Haute-Savoie, 11.

3° RATIFICATION DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE DÉFENSE. — VOTES ÉMIS PAR LES FÉDÉRATIONS.

Le texte ci-dessous, rapporté par Jaquet (Seine), a été adopté par 1.969 mandats contre 1.215 à un texte rapporté par Charlot (Var) et 265 abstentions.

LE Congrès National Extraordinaire, réuni à Puteaux les 29 et 30 mai 1954, rappelle les termes de la motion votée par le dernier Congrès National où, s'affirmant soucieux d'assurer dans le monde une Paix durable et fidèlement attaché à la sécurité collective, il proclamait, une fois de plus, que "seul un désarmement général, simultané et contrôlé est capable de créer les conditions d'une Paix organisée".

S'agissant du Traité sur la C.E.D., il souligne qu'à plusieurs reprises le Parti a reconnu :

1° Que la C.E.D. n'était qu'un des éléments d'une politique générale d'unification européenne et actuellement le seul moyen d'éviter, en créant un instrument de sécurité collective, la reconstitution d'une armée allemande autonome ;

2° Que la C.E.D. ne pourrait avoir de vraie portée que dans la mesure où seraient assurés :

— L'association étroite de la Grande-Bretagne ;

— Une garantie américaine ;

— Un contrôle démocratique.

Le Congrès National constate que, sur ces trois points, satisfaction est acquise dans une mesure suffisante.

En conséquence, le Parti se prononce pour la ratification du projet de traité de C.E.D.

Il tient, d'autre part, à souligner que l'organisation de la défense en Europe, dans le cadre de la Communauté, ne diminue ni l'importance, ni la nécessité de la défense d'ensemble de l'Union Française. La cohésion et la sauvegarde de celle-ci ne sauraient être mises en cause par la ratification de la C.E.D.

Il donne mandat aux Parlementaires socialistes d'inviter le Gouvernement français à prendre, dès la ratification du traité de C.E.D., une initiative résolue auprès de nos alliés pour la négociation d'un pacte de non agression et de sécurité mutuelle entre les Etats occidentaux et l'U.R.S.S.

*
**

ONT VOTÉ POUR LA RATIFICATION :

Ain, 7 ; Aisne, 10 ; Alger, 4 ; Allier, 19 ; Hautes-Alpes, 1 ; Alpes-Maritimes, 10 ; Ardèche, 4 ; Ardennes, 8 ; Ariège, 17 ; Aube, 10 ; Aveyron, 7 ; Belfort, 2 ; Bouches-du-Rhône, 190 ; Calvados, 3 ; Cantal, 4 ; Charente, 2 ; Charente-Maritime, 5 ; Cher, 6 ; Constantine, 9 ; Corrèze, 12 ; Corse, 6 ; Côte d'Or, 9 ; Côtes-du-Nord, 8 ; Creuse, 12 ; Dordogne, 18 ; Doubs, 15 ; Eure, 6 ; Eure-et-Loir, 5 ; Finistère, 18 ; Gard, 31 ; Haute-Garonne, 38 ; Gers, 1 ; Gironde, 30 ; Hérault, 17 ; Ille-et-Vilaine, 9 ; Indre, 23 ; Indre-et-Loire, 1 ; Isère, 7 ; Jura 14 ; La Guadeloupe, 8 ; Landes, 42 ; Loir-et-Cher, 15 ; Loire, 5 ; Haute-Loire, 1 ; Loire-Inférieure, 7 ; Loiret, 4 ; Lot, 3 ; Lot-et-Garonne, 1 ; Maine-et-Loire, 2 ; Manche, 18 ; Marne, 11 ; Martinique, 3 ; Meurthe-et-Moselle, 1 ; Meuse, 3 ; Morbihan, 4 ; Moselle, 6 ; Nièvre, 14 ; Nord, 361 ; Oise, 9 ; Oran, 13 ; Orne, 2 ; Pas-de-Calais, 337 ; Puy-de-Dôme, 12 ; Basses-Pyrénées, 15 ; Hautes-Pyrénées, 5 ; Pyrénées-Orientales, 8 ; Bas-Rhin, 11 ; Haut-Rhin, 10 ; Rhône, 9 ; Haute-Saône, 2 ; Saône-et-Loire, 10 ; Sarthe, 9 ; Savoie, 1 ; Haute-Savoie, 1 ; Seine, 116 ; Seine-Inférieure, 9 ; Seine-et-Marne, 7 ; Seine-et-Oise, 79 ; Deux-Sèvres, 9 ; Somme, 2 ; Tarn, 23 ; Tarn-et-Garonne, 9 ; Tunisie, 2 ; Var, 23 ; Vaucluse, 5 ; Vendée, 1 ; Vienne, 4 ; Haute-Vienne, 112 ; Yonne, 7.

ONT VOTÉ CONTRE :

Ain, 5 ; Aisne, 14 ; Alger, 1 ; Allier, 8 ; Basses-Alpes, 9 ; Hautes-Alpes, 4 ; Alpes-Maritimes, 6 ; Ardèche, 2 ; Ardennes, 24 ; Ariège, 14 ; Aube, 3 ; Aveyron, 3 ; Belfort, 18 ; Bouches-du-Rhône, 46 ; Calvados, 10 ; Cantal, 1 ; Charente, 5 ; Charente-Maritime, 27 ; Cher, 13 ; Constantine, 14 ; Corrèze, 4 ; Corse, 3 ; Côte d'Or, 3 ; Côtes-du-Nord, 15 ; Creuse, 5 ; Dordogne, 25 ; Doubs, 13 ; Drôme, 12 ; Eure, 3 ; Eure-et-Loir, 6 ; Finistère, 9 ; Gard, 33 ; Hte-Garonne, 61 ; Gers, 5 ; Gironde, 32 ; Hérault, 51 ; Ille-et-Vilaine, 4 ; Indre, 8 ; Indre-et-Loire, 19 ; Isère, 24 ; Jura, 3 ; La Guadeloupe, 1 ; Landes, 4 ; Loir-et-Cher, 2 ; Loire, 6 ; Haute-Loire, 4 ; Loire-Infér., 8 ; Loiret, 8 ; Lot, 6 ; Lot-et-Garonne, 7 ; Maine-et-Loire, 4 ; Manche, 4 ; Marne, 9 ; Martinique, 5 ; Meurthe-et-Moselle, 30 ; Morbihan, 16 ; Moselle, 2 ; Nièvre, 3 ; Nord, 33 ; Oise, 9 ; Oran, 23 ; Orne, 2 ; Pas-de-Calais, 33 ; Puy-de-Dôme, 11 ; B.-Pyrénées, 1 ; Htes-Pyrénées, 4 ; Pyrénées-Orientales, 31 ; Bas-Rhin, 13 ; Haut-Rhin, 30 ; Rhône, 10 ; Haute-Saône, 6 ; Saône-et-Loire, 4 ; Sarthe, 3 ; Savoie, 7 ; Hte-Savoie, 10 ; Seine, 121 ; Seine-Infér., 18 ; Seine-et-Marne, 10 ; Seine-et-Oise, 20 ; Deux-Sèvres, 2 ; Somme, 57 ; Tarn, 14 ; Tunisie, 3 ; Var, 32 ; Vaucluse, 9 ; Vendée, 10 ; Vienne, 1 ; Yonne, 4.

ABSTENTIONS :

Aisne, 3 ; Alger, 1 ; Allier, 5 ; Alpes-Maritimes, 1 ; Ardèche, 1 ; Ariège, 2 ; Aube, 2 ; Aude, 69 ; Aveyron, 4 ; Charente-Maritime, 2 ; Cher, 3 ; Côte

d'Or, 3 ; Côte d'Ivoire, 5 ; Creuse, 2 ; Dordogne, 4 ; Doubs, 1 ; Finistère, 3 ; Gard, 2 ; Gers, 1 ; Gironde, 2 ; Guinée, 8 ; Hérault, 2 ; Indre, 1 ; Isère, 2 ; Loire, 1 ; Loire-Inférieure, 1 ; Loiret, 2 ; Madagascar, 5 ; Marne, 2 ; Meuse, 2 ; Nord, 5 ; Orne, 1 ; Pas-de-Calais, 1 ; Puy-de-Dôme, 1 ; B.-Pyrénées, 1 ; Htes-Pyrénées, 4 ; Pyrénées-Orientales, 3 ; Saône-et-Loire, 7 ; Sarthe, 2 ; Seine, 9 ; Seine-Infér., 1 ; Seine-et-Marne, 2 ; Seine-et-Oise, 7 ; Sénégal, 60 ; Deux-Sèvres, 3 ; Somme, 1 ; Sud Vietnam, 5 ; Tarn, 5 ; Vendée, 2 ; Vienne, 2 ; Yonne, 1.

ABSENT :

A.E.F., 5.

4° UNITÉ ET DISCIPLINE DE VOTE

Le Congrès Extraordinaire a adopté le texte ci-dessous :

— Le Congrès Extraordinaire rappelle à tous les Parlementaires du Parti la nécessité absolue de réaliser constamment l'unité de vote. Il fait confiance aux Elus socialistes pour appliquer unanimement, dans les Assemblées et dans les Commissions, la décision prise par le Congrès Extraordinaire.

— Décidé à ne pas admettre d'infraction, même exceptionnellement, à ce principe, il invite le Comité Directeur, statutairement mandaté en application de l'article 60 des Statuts, à prendre toutes les mesures nécessaires à assurer l'unité et la discipline du Parti.

***

LE PREMIER PARAGRAPHE du texte ci-dessus, rapporté par Augustin LAURENT (Nord) A ÉTÉ ADOPTÉ PAR 2.414 MANDATS CONTRE 972 à un texte rapporté par ROUX (Loiret) et 60 abstentions.

ONT VOTÉ CE 1er PARAGRAPHE (A. LAURENT) :

Ain, 3 ; Aisne, 10 ; Alger, 6 ; Allier, 30 ; Hautes-Alpes, 2 ; Alpes-Marit., 12 ; Ardèche, 7 ; Ardennes, 7 ; Ariège, 24 ; Aube, 5 ; Aude, 69 ; Aveyron, 7 ; Belfort, 1 ; Bouches-du-Rhône, 201 ; Calvados, 3 ; Cantal, 5 ; Charente, 5 ; Charente-Maritime, 20 ; Cher, 9 ; Constantine, 20 ; Corrèze, 12 ; Corse, 8 ; Côte d'Or, 5 ; Côte d'Ivoire, 5 ; Côtes-du-Nord, 14 ; Creuse, 13 ; Dordogne, 20 ; Doubs, 16 ; Eure, 4 ; Eure-et-Loir, 7 ; Finistère, 22 ; Gard, 44 ; Haute-Garonne, 54 ; Gers, 2 ; Gironde, 42 ; Hérault, 16 ; Ille-et-Vilaine, 9 ; Indre, 28 ; Indre-et-Loire, 1 ; Isère, 5 ; Jura, 15 ; La Guadeloupe, 1 ; Landes, 42 ; Loir-et-Cher, 12 ; Loire, 7 ; Loire-Infér., 7 ; Loiret, 6 ; Lot, 5 ; Lot-et-Garonne, 1 ; Maine-et-Loire, 1 ; Manche, 17 ; Marne, 17 ; Martinique, 6 ; Meurthe-et-Moselle, 4 ; Meuse, 5 ; Morbihan, 6 ; Moselle, 7 ; Nièvre, 17 ; Nord, 388 ; Oise, 16 ; Oran, 27 ; Orne, 2 ; Pas-de-Calais, 359 ; Puy-de-Dôme, 17 ; B.-Pyrénées, 16 ; Htes-Pyrénées, 10 ; Pyrénées-Orientales, 15 ; Bas-Rhin, 14 ; Haut-Rhin, 4 ; Rhône, 9 ; Haute-Saône, 7 ; Saône-et-Loire, 18 ; Sarthe, 14 ; Savoie, 1 ; Hte-Savoie, 1 ; Seine, 165 ; Seine-Infér., 17 ; Seine-et-Marne, 3 ; Seine-et-Oise, 91 ; Sénégal, 50 ; Deux-Sèvres, 10 ; Somme, 3 ; Tarn, 39 ; Tarn-et-Garonne, 9 ; Tunisie, 2 ; Var, 30 ; Vaucluse, 3 ; Vendée, 2 ; Vienne, 4 ; Haute-Vienne, 112 ; Yonne, 7.

ONT VOTÉ LE TEXTE ROUX :

Ain, 9 ; Aisne, 17 ; Allier, 2 ; Basses-Alpes, 9 ; Hautes-Alpes, 3 ; Alpes-Maritimes, 1 ; Ardennes, 24 ; Ariège, 7 ; Aube, 10 ; Aveyron, 4 ; Belfort, 19 ; Bouches-du-Rhône, 35 ; Calvados, 10 ; Charente, 2 ; Charente-Maritime, 12 ; Cher, 13 ; Constantine, 3 ; Corrèze, 4 ; Corse, 1 ; Côte-d'Or, 10 ; Côtes-du-Nord, 9 ; Creuse, 3 ; Dordogne, 26 ; Doubs, 13 ; Drôme, 12 ; Eure, 4 ; Eure-et-Loir, 4 ; Finistère, 6 ; Gard, 22 ; Hte-Garonne, 45 ; Gers, 4 ; Gironde, 21 ; Hérault, 48 ; Ille-et-Vilaine, 4 ; Indre, 4 ; Indre-et-Loire, 19 ; Isère, 27 ; Jura, 2 ; La Guadeloupe, 7 ; Landes, 4 ; Loir-et-Cher, 4 ; Loire, 5 ; Hte-Loire, 4 ; Loire-Inf., 8 ; Loiret, 7 ; Lot, 4 ; Lot-et-Garonne, 7 ; Maine-et-Loire, 5 ; Manche, 5 ; Marne, 5 ; Martinique, 2 ; Meurthe-et-Moselle, 27 ; Morbihan, 13 ; Moselle, 1 ; Nord, 11 ; Oise, 2 ; Oran, 9 ; Orne, 3 ; Pas-de-Calais, 12 ; Puy-de-Dôme, 6 ; B.-Pyrénées, 1 ; Hautes-Pyrénées, 3 ; Pyrénées-Orientales, 26 ; B.-Rhin, 10 ; Ht-Rhin, 36 ; Rhône, 9 ; Hte-Saône, 1 ; Saône-et-Loire, 2 ; Savoie, 7 ; Haute-Savoie, 10 ; Seine, 81 ; Seine-Infér., 11 ; Seine-et-Marne, 13 ; Seine-et-Oise, 15 ; Sénégal, 10 ; Deux-Sèvres, 2 ; Somme, 57 ; Tarn, 2 ; Tunisie, 3 ; Var, 25 ; Vaucluse, 11 ; Vendée, 10 ; Vienne, 3 ; Yonne, 5.

ABSTENTIONS :

A.E.F., 5 ; Alpes-Maritimes, 4 ; Ardennes, 1 ; Ariège, 2 ; Aveyron, 3 ; Ch.-Maritime, 2 ; Creuse, 3 ; Dordogne, 1 ; Eure, 1 ; Finistère, 2 ; Gers, 1 ; Gironde, 1 ; Hérault, 6 ; Isère, 1 ; La Guadeloupe, 1 ; Loir-et-Cher, 1 ; Hte-Loire, 1 ; Loire-Inf., 1 ; Loiret, 1 ; Madagascar, 5 ; Morbihan, 1 ; Puy-de-Dôme, 1 ; Pyr.-Orientales, 1 ; Rhône, 1 ; Saône-et-Loire, 1 ; Seine-et-Marne, 3 ; Deux-Sèvres, 2 ; Sud Vietnam, 5 ; Tarn, 1 ; Vendée, 1.

ABSENT :

Guinée, 8.

***

LE SECOND PARAGRAPHE du texte ci-dessus A ÉTÉ ADOPTÉ PAR 2.484 MANDATS CONTRE 51 et 879 abstentions. Trois fédérations absentes au moment du vote totalisent 40 mandats.

ONT VOTÉ POUR :

A.E.F., 5 ; Aisne, 10 ; Alger, 6 ; Allier, 30 ; Htes-Alpes, 5 ; Alpes-Maritimes, 12 ; Ariège, 33 ; Aude, 69 ; Aveyron, 7 ; Bouches-du-Rhône, 201 ; Cantal, 5 ; Charente, 5 ; Cher, 22 ; Corrèze, 16 ; Corse, 9 ; Côte d'Or, 5 ; Côte d'Ivoire, 5 ; Creuse, 13 ; Dordogne, 20 ; Doubs, 29 ; Eure, 5 ; Finistère, 30 ; Gard, 66 ; Haute-Garonne, 54 ; Gironde, 42 ; Ille-et-Vilaine, 9 ; Indre, 32 ; Jura, 17 ; Landes, 46 ; Loir-et-Cher, 17 ; Loire, 7 ; Loire-Inf., 7 ; Loiret, 6 ; Madagascar, 5 ; Manche, 17 ; Marne, 17 ; Martinique, 6 ; Meurthe-et-Moselle, 4 ; Meuse, 5 ; Moselle, 7 ; Nièvre, 17 ; Nord, 399 ; Oise, 16 ; Oran, 27 ; Orne, 2 ; Pas-de-Calais, 359 ; Puy-de-Dôme, 17 ; B.-Pyrénées, 16 ; Htes-Pyrénées, 13 ; Bas-Rhin, 14 ; Ht-Rhin, 4 ; Rhône, 10 ; Hte-Saône, 7 ; Sarthe, 14 ; Seine, 246 ; Seine-Inf., 28 ; Seine-et-Oise, 106 ; Sénégal, 50 ; Deux-Sèvres, 14 ; Tarn-et-Garonne, 9 ; Tunisie, 2 ; Var, 55 ; Vaucluse, 14 ; Vendée, 13 ; Vienne, 7 ; Haute-Vienne, 112 ; Yonne, 7.

ONT VOTÉ CONTRE :

Allier, 2 ; Alpes-Maritimes, 1 ; Côte d'Or, 10 ; Eure, 4 ; Ille-et-Vilaine, 4 ; Hte-Loire, 5 ; Loire-Inf., 8 ; Oise, 2 ; Orne, 3 ; Pas-de-Calais, 12.

ABSTENTIONS :

Ain, 12 ; Aisne, 17 ; Basses-Alpes, 9 ; Alpes-Maritimes, 4 ; Ardèche, 7 ; Ardennes, 32 ; Aube, 15 ; Aveyron, 7 ; Belfort, 20 ; Bouches-du-Rhône, 35 ; Calvados, 13 ; Charente, 2 ; Charente-Maritime, 34 ; Constantine, 23 ; Côtes-du-Nord, 23 ; Creuse, 6 ; Dordogne, 27 ; Drôme, 12 ; Haute-Garonne, 45 ; Gers, 7 ; Gironde, 22 ; Hérault, 70 ; Indre-et-Loire, 20 ; Isère, 33 ; La Guadeloupe, 9 ; Loire, 5 ; Loire-Infér., 1 ; Loiret, 8 ; Lot, 9 ; Lot-et-Garonne, 8 ; Maine-et-Loire, 6 ; Manche, 5 ; Marne, 5 ; Martinique, 2 ; Meurthe-et-Moselle, 27 ; Morbihan, 20 ; Moselle, 1 ; Oran, 9 ; Puy-de-Dôme, 7 ; B.-Pyrén., 1 ; Pyrénées-Orient., 42 ; Bas-Rhin, 10 ; Haut-Rhin, 36 ; Rhône, 9 ; Hte-Saône, 1 ; Savoie, 8; Hte-Savoie, 11 ; Seine-et-Marne, 19 ; Sénégal, 10 ; Somme, 60 ; Sud Vietnam, 5 ; Tarn, 42 ; Tunisie, 3 ; Yonne, 5.

ABSENTS :

Eure-et-Loir, 11 ; Guinée, 8 ; Saône-et-Loire, 21.

5° MOTION SUR L'INDOCHINE

LE CONGRES :

— profondément inquiet de la situation actuelle en Indochine,

— rappelle que le Parti a toujours pris position contre toute reconquête militaire et pour l'ouverture de négociations en vue d'obtenir un "cessez-le-feu" ;

— estime que le Gouvernement français n'a pas le droit, par des imprudences, de risquer l'extension du conflit et doit au contraire tout tenter pour y mettre fin ;

— s'élève contre toute mesure, telle que l'envoi du contingent en Indochine, susceptible de faire rebondir la guerre et d'accroître les pertes déjà trop lourdes du corps expéditionnaire.

Confédération des Travailleurs

LES DECISIONS DU COMITE DIRECTEUR

du 20 Janvier au 9 Juin 1954

RÉUNION DU 20 JANVIER 1954

Président : GAZIER

Conseil National Ordinaire :

Le Conseil National Ordinaire se réunira le 20 février après-midi et le 21 février.

Ordre du jour : **Examen de la situation politique générale.**

Par ailleurs, mandat est donné au Secrétariat Général de soumettre à la réunion de mercredi prochain un projet de communiqué rappelant notamment la position du Parti sur le problème de la C.E.D. et l'interdiction de participer à tout meeting organisé par les communistes. Le communiqué sera annexé à la circulaire de convocation du Conseil National.

REUNION DU 27 JANVIER 1954

Président : JAQUET

1° Délégations du Parti.

a) CONFÉRENCE DE L'INTERNATIONALE A BRUXELLES.

Sont désignés : Guy MOLLET, ROSENFELD, GAZIER, JAQUET, Augustin LAURENT, PINEAU et LUSSY.

b) GROUPE SOCIALISTE DE LA C.E.C.A.

Sont désignés : GAZIER, LACOSTE et VERRET. Le rapport sera établi par GAZIER et VERRET.

2° Situation politique.

L'ordre du jour ci-après est adopté :

Au lendemain des grèves d'août 1953, le prétendu Parti Communiste Français devait enregistrer un double échec :

i) Au moment où MOSCOU, désireux de donner des gages à la bourgeoisie occidentale, lui avait enjoint de mettre un terme à l'agitation sociale, il était débordé par un mouvement qu'il n'avait même pu prévoir.

ii) Incapable de s'assurer après coup la direction d'un grand mouvement dont il n'avait pas eu l'initiative, il échouait lamentablement dans sa tentative de l'exploiter à son profit par le développement de « l'unité d'action à la base ».

Aujourd'hui, le « Parti Communiste », aidé en cela par certains commentateurs de la presse bourgeoise, tente de sortir de son isolement et veut faire croire à la renaissance possible d'un « Front Populaire » dans lequel il serait intégré. Il multiplie à cette fin les manœuvres parlementaires, cherchant à créer la division dans les autres formations politiques par ses déclarations, par les marchandages de ses Elus ainsi que par leurs votes, et il tente de jeter la confusion dans l'opinion publique. A la faveur de cette confusion, il accentue sa campagne dans le pays pour extorquer à des Elus départementaux et locaux, ou à des Militants connus d'autres Partis, des signatures approuvant les thèses de la politique extérieure soviétique. Le Comité Directeur félicite l'ensemble des Militants du Parti qui, spontanément, ont su déjouer toutes ces manœuvres. Il demande à chacun de ne porter aucune attention aux déclarations prêtées à tel ou tel des nôtres. Un contrôle sérieux a permis de constater que toutes étaient, soit simplement inventées, soit interprêtées ou dénaturées au mieux des besoins de la propagande soviétique.

Mais, au moment où cette campagne va s'intensifier, le Comité Directeur met en garde une fois de plus tous les Elus et tous les Militants du Parti Socialiste contre la duplicité des agents de Moscou. Il rappelle qu'aucune réunion commune ne peut être organisée entre des organismes quelconques des deux Partis et qu'aucun Militant ne peut accorder son concours à des manifestations organisées par le Parti Communiste ou ses filiales.

Il met en garde tous les Militants contre l'erreur qui consisterait à mettre sa signature à côté de celles des représentants du Parti Communiste sur des textes même apparemment anodins.

Il les invite à être plus particulièrement vigilants devant les efforts que tente le Parti Communiste pour reléguer au second plan tout ce qui touche l'actualité sociale et mettre sur pied des comités ou faire signer des déclarations contre les accords de Bonn et de Paris.

Face à la campagne des Communistes qui souhaiteraient maintenir à la merci de l'empire russe une mosaïque de petits Etats incapables de résoudre leurs problèmes économiques comme d'assurer leur défense, les Militants socialistes doivent réaffirmer leur attachement à la thèse du désarmement général simultané et contrôlé. Ils doivent en même temps manifester fermement leur volonté de ne jamais être la dupe de forces d'agressions qui camouflent leur hostilité à cette véritable solution par des campagnes faussement pacifistes et faire connaître la position du Parti clairement définie par nos 43e, 44e et 45e Congrès Nationaux :

- **— Pour l'intégration rapide de l'Allemagne au sein de l'Europe démocratique ;**
- **— Pour le principe d'une Armée Européenne Unifiée ouverte à toutes les nations démocratiques capables d'appuyer une politique européenne indépendante ;**
- **— Pour l'amélioration du traité actuel de Communauté de Défense par :**
  - **i) L'octroi d'une garantie américaine contre toute possibilité de rupture ou de violation du Traité par une nation membre.**

Contribution

ii) L'établissement d'une association étroite de la Grande-Bretagne et de la C.E.D.

iii) La subordination des organes de la C.E.D. à une autorité politique européenne en assurant un contrôle démocratique efficace.

Le Comité Directeur rappelle qu'un Congrès Extraordinaire aura, avant le débat sur la ratification, à apprécier dans quelle mesure satisfaction aura été obtenue sur ces trois points essentiels pour l'efficacité même du Traité.

3° Madagascar. Affaire Raséta.

Mandat est donné au Secrétaire Général et au Président du Groupe Parlementaire de faire une démarche auprès du Président de la République.

Suivant les résultats de cette démarche, l'opportunité d'un communiqué sera examinée.

4° Maroc. Manifestation de Tétouan.

Le communiqué ci-après est adopté :

Le Comité Directeur du Parti Socialiste, au lendemain des manifestations organisées à TETOUAN par le gouvernement fasciste espagnol, dénonce l'impudence du Général FRANCO qui, après avoir instauré dans son propre pays un régime de dictature et d'oppression, est moins qualifié que quiconque pour dénoncer le colonialisme,

Regrette la politique adoptée par les Démocraties occidentales qui a eu pour effet de consolider un régime analogue à ceux qu'elles ont combattu pendant la guerre,

Déplore que le Gouvernement Français se soit mis dans la situation d'encourir des reproches émanant d'un tel personnage et qu'il n'ait trouvé d'autre riposte aux manœuvres franquistes que l'éloignement de l'ancien Souverain du MAROC.

La déportation du Sultan, aboutissement de la politique négative suivie depuis plusieurs années au MAROC et de l'indépendance manifestée à l'égard du Gouvernement Français par certains Résidents, le refus d'appliquer les réformes attendues par la population marocaine, les méthodes de répression analogues à celles déjà employées en TUNISIE, ont compromis à la fois la position de la FRANCE au MAROC et sa situation internationale.

Le Comité Directeur estime indispensable et urgent un changement radical de politique à l'égard des Protectorats et l'abandon définitif des méthodes colonialistes dans l'Union Française.

5° Situation des Fédérations.

Un manifeste sera adressé aux Militants et, par ailleurs, les points de détails de l'organisation des Sections et Fédérations seront précisés dans des articles publiés dans le "Populaire-Dimanche" ou la "Documentation Politique".

D'autre part, un exposé sera fait au prochain Congrès National sur la situation des Fédérations.

6° Article d'André Philip dans la « Gauche Européenne ».

Le Comité Directeur regrette que des considérations qui doivent être réservées au Parti aient pu être exprimées dans une publication extérieure au Parti.

Après avoir entendu les explications d'André PHILIP, il lui demande d'adresser dès demain une protestation au journal contre le montage photographique de l'article.

RÉUNION DU 3 FÉVRIER 1954

Président : GUYON

1° Affaire Lausmann.

Le Comité Directeur approuve l'attitude prise par BRUTELLE au sujet de l'article des camarades émigrés. Il estime que le journal du Parti n'a pas, dans les circonstances actuelles, à prendre position pour ou contre LAUSMANN ; cela créerait, en outre, un précédent fâcheux. D'une façon générale, les colonnes du journal ne sauraient être ouvertes aux émigrés pour exposer leurs positions particulières.

2° Salaire minimum interprofessionnel garanti.

Le communiqué ci-après est adopté :

« Le Comité Directeur du Parti Socialiste dénonce, une fois » de plus, la carence du Gouvernement devant le problème des » salaires : la Commission Supérieure des Conventions collectives » a depuis longtemps terminé ses travaux et nul ne conteste les » scandaleux écarts qui existent entre les salaires effectivement » payés à des millions de travailleurs et le véritable Salaire » Minimum Interprofessionnel Garanti, scrupuleusement établi » par ses soins.

» Il rappelle que le Groupe Parlementaire s'est prononcé en » faveur de l'application immédiate des décisions de la Commission » Supérieure des Conventions Collectives et qu'en son nom Robert » COUTANT a déposé une demande d'interpellation dès que le » Gouvernement a empêché l'Assemblée Nationale de voter » l'augmentation du Salaire Minimum Garanti

» Le Comité Directeur du Parti Socialiste se félicite qu'à l'appel » des organisations syndicales libres, le 29 janvier ait été une » grande journée revendicative qui constitue un sévère aver- » tissement aux pouvoirs publics, pour lesquels les grèves d'août » ne semblent avoir comporté aucun enseignement.

» Il affirme sa pleine et entière solidarité avec l'ensemble des » travailleurs et les assure de tout son appui dans l'action qu'il » ont engagée. »

3° Incompatibilités. Examen du rapport de Marceau Pivert.

Après échange de vues, il est décidé de reporter à huitaine la suite de la discussion et la décision.

4° Compte rendu de Bidet sur la situation en Indochine.

RÉUNION DU 10 FÉVRIER 1954

Président : MALACRIDA

1° Elus d'outre-mer.

Le Bureau du Groupe sera invité à se saisir de la question avant la réunion du nouveau groupe des Elus d'outre-mer.

D'autre part, un camarade parlementaire sera désigné pour assurer la liaison avec les Elus d'outre-mer.

2° Incompatibilités.

Le Comité Directeur et le Secrétariat Général sont habilités à connaître de la nomination et du comportement des camarades appelés à une fonction d'autorité.

3° Situation en Asie.

Exposé de BIDET.

REUNION DU 17 FEVRIER 1954

Président : MARTET

1° Problèmes de discipline.

a) Mandat est donné au Bureau de régler les cas RIES et P.-O. LAPIE.

b) AFFAIRE PIETTE-FÉDÉRATION DE SEINE-ET-MARNE.

Il est décidé d'entendre PIETTE afin de lui demander des explications au sujet des articles parus dans le journal "L'UNION".

D'autre part, en vue de tenter d'améliorer la situation au sein de la Fédération, le Secrétariat Général est chargé d'entendre le Secrétaire de la Section à laquelle appartient PIETTE, puis le Bureau Fédéral. Il sera proposé ensuite de tenir un Congrès Fédéral sous la présidence de Pierre COMMIN, afin d'adresser un appel à tous les militants de Seine-et-Marne.

2° C.E.D. Tribune libre.

Application des décisions du Parti.

Une circulaire sera adressée pour rappeler aux Militants les dangers de la tribune libre et pour recommander l'organisation, à l'intérieur du Parti, de réunions d'information au cours desquelles les différentes thèses seraient confrontées.

D'autre part, afin de préparer l'information en vue du Congrès Extraordinaire, il est décidé d'y consacrer deux numéros du "Bulletin Intérieur".

Le premier, qui pourra être publié aussitôt que possible, comprendra le rappel des décisions du Parti, les exposés des positions générales à la lumière des événements récents, les grandes lignes du Traité.

Le deuxième, les appréciations sur les satisfactions données aux conditions posées par le Parti.

Les thèses pour ou contre la liberté de vote pourront être défendues.

Il sera précisé que la participation à l'information implique l'engagement moral de respecter la décision du Congrès souverain.

La question de la liberté de vote viendra en priorité dans l'ordre du jour du Congrès Extraordinaire.

REUNION DU 3 MARS 1954

Président : PEYRASSOL

1° Article de Titeux dans le « Réveil Ardennais ».

— TITEUX sera convoqué pour la prochaine séance ;
— Il sera demandé aux responsables du journal de faire connaître dans quelles conditions ils ont laissé insérer l'article.

2° Différend Piette-Fédération de Seine-et-Marne.

Après avoir entendu les explications de PIETTE, le Comité Directeur prend acte des regrets qu'il a exprimés en ce qui concerne l'opportunité de la date de publication de son article.

3° Élections législatives partielles en Seine-et-Oise.

Le Comité Directeur entérine la décision de la C.E. de la Seine-et-Oise demandant le maintien du candidat socialiste au second tour.

4° Conférence de l'I.S. à Bruxelles.

Compte rendu de la délégation.

5° Centre Socialiste Franco-Asien.

Le communiqué ci-après a été adopté :

« Le Comité Directeur du Parti Socialiste S.F.I.O. se félicite » de la création, à Pondichéry, du Centre Socialiste Franco-Asien. » A cette occasion, il tient à rappeler la position depuis longtemps » adoptée par le Parti en faveur du rattachement des établis- » sements français à l'Union Indienne. Il invite le Gouvernement » français à ouvrir des négociations avec le Gouvernement indien » en vue de parvenir à un règlement rapide de cette question, de » créer un climat de confiance et d'amitié entre nos peuples et de » permettre le plus grand développement des relations cultu- » relles entre la France et la République Indienne. »

REUNION DU 10 MARS 1954

Président : R. NAEGELEN

1° Manifestation dans l'Ain au sujet de l'affaire Chaduc.

— Un télégramme sera envoyé à la Fédération pour lui faire connaître l'appui total du Comité Directeur et du Groupe parlementaire.

— Le Groupe Parlementaire déposera un amendement pour refuser, en signe de protestation, les crédits de la justice militaire.

— MINJOZ ou BERTHET seront contactés en vue de prendre part à la manifestation de dimanche.

2° Presse. Projet de loi de Moustier.

Le Comité Directeur fait confiance au Groupe Parlementaire pour défendre les intérêts de la presse issue de la Résistance.

REUNION DU 17 MARS 1954

Président : TEXCIER

1° Manifestation sur la tombe de Léon Blum.

Le Comité Directeur sera représenté par :

Pierre COMMIN, DEPREUX, ROSENFELD, RIBIERE, TEXCIER, M. PIVERT, FERRAT et GAZIER.

2° Date du Congrès National Ordinaire.

1er, 2, 3 et 4 juillet 1954.

3° Élection des membres du Comité Directeur.

Conformément à la décision du dernier Congrès, une circulaire sera adressée aux Fédérations pour réclamer les candidatures.

4° Participation de représentants de Partis frères à des manifestations publiques organisées dans la Seine.

Un télégramme et une lettre seront adressés aux responsables du Labour, du Parti Socialiste Belge et, s'il y a lieu, du S.P.D. pour protester contre la participation des camarades à la manifestation organisée par nos adversaires politiques.

5° Article de Titeux dans le « Réveil Ardennais ».

Après avoir entendu les explications de TITEUX, mandat est donné au Secrétaire Général de lui exprimer très amicalement les regrets du Comité Directeur.

6° « Lettres Socialistes ».

Une lettre sera envoyée aux camarades pour leur demander de cesser la publication de leur périodique.

7° Amnistie aux condamnés d'outre-mer.

LUSSY est chargé de voir le Président Coty pour lui demander, au nom du Groupe, la grâce des condamnés. Si cette démarche s'avère sans espoir, le Groupe envisagera le dépôt d'un projet d'amnistie.

REUNION DU 24 MARS 1954

Président : PINEAU

1° Compte rendu de la réunion de Bruxelles.

2° Réunion d'Experts à Luxembourg les 10 et 12 avril

Sont désignés : MARTET, GAZIER, LACOSTE ou WEIL-RAYNAL.

3° Participation de Socialistes à des voyages au-delà du rideau de fer.

Les camarades qui seront contactés feront connaître qu'ils ne peuvent répondre à des invitations individuelles tant qu'une délégation officielle du Parti n'aura pu procéder à de libres investigations à l'intérieur du pays.

4° « Correspondance socialiste internationale ».

Les responsables de la revue seront rappelés au tact et à la mesure.

5° « Entre Nous ».

Il sera demandé aux camarades de cesser la publication de ce périodique qui est de nature à encourager la reconstitution des tendances.

RÉUNION DU 31 MARS 1954

Président : BIDET

1° « Correspondance socialiste internationale » et « Entre Nous ».

Le Comité Directeur prend acte de la réponse de Marceau PIVERT à la décision de mercredi dernier et lui demande de formuler sa protestation sous une forme différente, à savoir :

a) En ce qui concerne la décision du Comité Directeur, une note pour le "Bulletin Intérieur" avant le Congrès ordinaire ;

b) Sur l'information relative à la C.E.D., une note pour le "Bulletin Intérieur" qui sera publié avant le Congrès extraordinaire,

2° Amnistie pour les condamnés d'outre-mer.

Après la démarche infructueuse de LUSSY auprès du Président de la République, le Groupe déposera une demande d'amnistie.

3° Organisation des travaux du Comité Directeur.

Le soin est laissé au Secrétariat Général d'étudier la question et de faire des propositions.

RÉUNION DU 7 AVRIL 1954

Président : BEGARRA

1° « Gauche Européenne ».

Mandat est donné au Secrétaire Général de convoquer le responsable de la revue pour le rappeler au tact et à la mesure.

2° Organisation des travaux du Comité Directeur.

Le premier mercredi de chaque mois sera réservé à une réunion du Bureau à laquelle seront convoqués les Présidents des trois Groupes et les responsables des trois commissions (C.N.E., Affaires Internationales, Union Française). Ce Bureau élargi aura pour mission de régler les questions administratives intérieures au Parti et d'établir le programme mensuel des travaux du Comité Directeur.

3° Conseil général de l'I.S.

Sont désignés comme délégués : BRUTELLE, GAZIER.

Par ailleurs, il est demandé à Marceau PIVERT de fournir des propositions concrètes en ce qui concerne les modifications à apporter aux Statuts de l'Internationale Socialiste.

4° Situation en Tunisie.

Mandat est donné à BIDET, BRUTELLE et ROSENFELD pour rédiger un communiqué.

Collection Archives

RÉUNION DU 14 AVRIL 1954

Président : CORMIER

1° Loi électorale municipale.

Mandat à JAQUET pour appeler l'attention du Groupe sur les dangers que présentent les projets du Ministre de l'Intérieur.

2° Participation de Socialistes à des voyages au-delà du rideau de fer.

La décision du 24 mars sera publiée dans le "Populaire".

Par ailleurs, mandat est donné au Secrétariat Général d'exprimer à BERTHET et GEOFFROY les regrets du C.D. et de les inviter à ne faire aucun communiqué à leur retour.

3° Création du « Cercle Jean-Jaurès » à Saïgon.

La création est entérinée.

4° Motions de la C.E. Fédérale de la Seine.

Les motions visant :

a) "Lettres Socialistes" et "Entre Nous" ;

b) la publication des motions de la minorité ;

seront publiées dans le "Bulletin Intérieur" préparatoire au Congrès National Ordinaire.

En outre, il sera demandé au Congrès l'autorisation de publier, dans le "Bulletin Intérieur", les motions minoritaires.

En ce qui concerne l'Indochine, confiance est faite au Secrétariat Général et à BIDET.

5° Brochure sur la C.E.D. publiée par 59 députés.

Le texte ci-après, qui sera envoyé par circulaire aux Fédérations, est adopté à l'unanimité moins 2 voix contre (DEPREUX, Marceau PIVERT) et une abstention (BIDET) :

« Le Comité Directeur regrette qu'après la décision prise par » le dernier Conseil National, 59 Parlementaires aient cependant » refusé de faire connaître leur point de vue dans les organes » intérieurs du Parti et l'aient fait dans une brochure imprimée » et diffusée en dehors du "Bulletin Intérieur" consacré à l'information.

» Soucieux cependant que cette initiative ne puisse être interprétée comme exprimant la volonté des signataires de ne pas respecter la décision qui sera prise par le Congrès — ce qui serait inexact — le Comité Directeur décide de ne pas rendre publics ces regrets.

» Il invite les Fédérations à ne pas accepter les interprétations que la presse adversaire du Parti donne de cette initiative malheureuse.

» Et rappelle qu'il est évident que la question pourra être soulevée au prochain Congrès Extraordinaire. »

6° Rapports Franco-Vietnamiens.

Exposé de BIDET.

7° Travaux du Comité Directeur.

Mandat est donné au Bureau de prévoir les questions suivantes à l'ordre du jour du C.D. :

— M.D.S.E.U.E. et mouvements animés par les Socialistes ;
— Compte rendu de PHILIP sur la Conférence Economique de Genève ;
— Conséquences politiques de l'explosion thermo-nucléaire ;
— Problème sarrois ;
— Compte rendu de la C.E.C.A.

RÉUNION DU 28 AVRIL 1954

Président : GAZIER

1° Réunion du Congrès National Extraordinaire sur la C.E.D.

Après échange de vues, le communiqué ci-après est adopté :

« Le Comité Directeur est tenu par les décisions du Parti de » réunir un Congrès National Extraordinaire avant le vote sur » le traité portant création de la Communauté Européenne de » Défense.

» D'autre part, le Comité Directeur souhaite ne fixer la date » du Congrès Extraordinaire qu'au moment où seront connues » les suites données aux préoccupations du Parti concernant la » garantie américaine, l'association britannique et le contrôle » démocratique de la C.E.D.

» Des réponses, dont le Congrès aura à apprécier la valeur, » ont été apportées sur les deux premiers points.

» Le Comité Directeur donne mandat au Secrétaire Général » du Parti de convoquer — même exceptionnellement — le C.D. » dès qu'une réponse officielle sera intervenue sur le troisième » point. »

2° Conférence des J.S.

Mandat est donné au Secrétariat Général pour apprécier et mettre au point les motions qui peuvent être publiées.

RÉUNION DU 5 MAI 1954

Président : COURTOIS

1° Rapport du Secrétaire Général pour le Congrès Ordinaire.

Le Secrétaire Général est autorisé à publier son rapport dans le "Bulletin Intérieur" préparatoire au Congrès Ordinaire.

2° Date du Congrès Extraordinaire.

29 et 30 mai 1954.

3° Ordre du jour du Conseil de l'I.S. (Vienne, 6 à 8 mai 1954).

— Rapport de VOS : confiance est faite à la Délégation.
— Situation internationale : l'exposé de BRUTELLE est adopté.
— Modifications des statuts de l'I.S.

Mandat est donné à la délégation :

a) de s'opposer à l'adoption des propositions d'Ollenhauer ;

b) de faire des propositions dans le sens de celles établies par

M. PIVERT en tenant compte des suggestions de P. COMMIN en ce qui concerne un système de pondération pour la représentation des partis au sein de l'I.S.

4° Périodique "Libre Discussion".

Mandat est donné au Secrétaire Général de confirmer l'interdiction déjà prononcée pour "Entre Nous" que la nouvelle feuille remplace en fait.

RÉUNION DU 12 MAI 1954

Président : E. DEPREUX

1° Congrès du Parti Socialiste Démocratique Italien.

Le Parti sera représenté par COMMIN et RIBIERE.

2° Fédération Nationale des Elus Socialistes. Versement des cotisations des Elus de la Seine.

Mandat est donné au Secrétariat Général d'écrire à la Fédération de la Seine dans le sens demandé par le Président de la Fédération Nationale des Elus.

3° Situation en Indochine et défense du Sud-Est Asiatique.

Après échange de vues, il est décidé :

a) de rassembler aux fins de publication les décisions et les prises de position du Parti sur le problème de l'Indochine ;

b) de mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion la question de la défense du Sud-Est asiatique. Une commission composée de BIDET, PINEAU, ROSENFELD et SAVARY élaborera un texte.

4° Compte rendu de la Conférence de l'I.S. à Vienne par Brutelle et Gazier.

RÉUNION DU 19 MAI 1954

Président : Camille DELABRE

1° Composition du Comité Directeur.

A la suite de son élection comme député, C. DELABRE sera remplacé par GAZAGNES.

2° Maroc. Résidence générale.

Le texte ci-après est adopté par 15 voix contre 3 et 2 abstentions.

« Le Comité Directeur rend hommage aux qualités de caractère » et de courage de M.-E. NAEGELEN. Il croit devoir lui faire » connaître que le succès des mesures qu'il se proposait d'appli- » quer au Maroc suppose un changement total de l'actuelle poli- » tique gouvernementale. Cette condition essentielle n'est pas » réalisée. Le Parti ne peut donc se trouver engagé de quelque » manière que ce soit par la politique qui sera menée au Maroc » sous la responsabilité du Gouvernement actuel.

» En conséquence, le Comité Directeur lui demande de ne pas » répondre favorablement à l'invitation qui lui a été adressée. »

3° Elections législatives partielles dans le Maine-et-Loire.

Il sera conseillé à la Fédération le désistement pur et simple de son candidat.

4° Contre l'Etatisation des Nationalisations.

Le communiqué suivant a été publié dans le "Populaire" :

« Devant les empiètements du pouvoir politique dans la gestion » de l'E.D.F. et du G.D.F. le Comité Directeur rappelle que la » doctrine constante du Parti Socialiste en matière de nationali- » sations est opposée à toute étatisation des entreprises natio- » nalisées.

» Le Comité Directeur considère en effet que, dans l'état actuel » des structures économiques du pays, les entreprises nationalisées » doivent conserver l'autonomie de gestion qui leur a été d'ailleurs » reconnue par la loi et qui est consacrée par l'existence de » Conseils d'Administration où doivent être représentés les pou- » voirs publics, les usagers et les travailleurs.

» On ne peut accepter en conséquence qu'un pouvoir extérieur » intervienne dans le fonctionnement d'une entreprise nationa- » lisée en dehors du cadre défini par la loi de nationalisation. » Cette intervention se limite pour le Gouvernement à la dési- » gnation des personnalités (Présidents, Administrateurs et Direc- » teurs généraux) à qui sont confiés la direction et la gestion des » établissements, en dehors de toute considération relevant de » la conjoncture politique, ainsi qu'à la fixation, en accord avec » le Parlement, et après consultation des organismes compétents, » des textes précisant l'orientation générale de la politique » énergétique. »

RÉUNION DU 9 JUIN 1954

Président : FERRAT

I. — Liste des présences aux séances du Comité Directeur.

Un nouveau tableau sera publié dans le « Bulletin Intérieur » avec les présences jusqu'à la réunion du 9-6-54 (Cf. ce tableau ci-après.)

II. — Indisciplines.

Le communiqué ci-après a été publié :

« Le Comité Directeur, conformément aux décisions du Congrès » Extraordinaire des 29 et 30 mai 1954 qui lui a donné mandat » de ne pas admettre, même exceptionnellement, d'infraction » au principe de l'unité de vote, et en application des Statuts » du Parti,

» a pris les décisions suivantes :

» 1. L'avis de la Fédération de Vendée n'étant pas encore » parvenu — et l'art. 60 des Statuts prévoyant un délai maximum » de 15 jours pour cette réponse — la décision concernant » Georges GORSE a été renvoyée au mercredi 16 juin.

» 2. Le Comité Directeur a décidé d'appliquer à Oreste » ROSENFELD la suspension de toute délégation prévue au » 3e alinéa de l'art. 60 des Statuts. Il a fixé cette suspension à » une durée de trois ans et, conformément à l'alinéa 2 de l'art. 53, » décidé de permettre à Oreste ROSENFELD de continuer à » remplir son mandat électif.

» 3. Le Comité Directeur s'est saisi des indisciplines en » Commission des Affaires Etrangères de six membres de l'Assem- » blée Nationale ; il a décidé d'engager immédiatement la » procédure statutaire et d'entendre les explications des inté-

» ressés au cours de la réunion du Comité Directeur du 16 juin
» prochain et de prendre les sanctions appropriées le 16 juin,
» ou au plus tard le 23, délai de rigueur. »

III. — Ordre du jour du Congrès National Ordinaire.

L'ordre du jour ci-après a été adopté :

— Examen du Rapport Général d'Activité ;
— Demandes de réintégrations ;
— Politique Intérieure ;
— Politique Internationale ;
— Politique dans l'Union Française ;
— Elections des organismes centraux :
  — Comité Directeur ;
  — Commission Nationale des Conflits ;
  — Commission Nationale de Contrôle ;
  — Commission Nationale Féminine.

IV. — Conseil des Communes d'Europe.

Les conditions posées par le Parti ayant été remplies, il y a lieu maintenant d'encourager les camarades à rentrer au Conseil des Communes d'Europe.

TABLEAU DES PRESENCES AUX REUNIONS TENUES PAR LE C. D. DU 5-7-53 AU 9-6-54

●

NOMBRE DE RÉUNIONS : 42

NOTE Le tableau des présences aux réunions du C.D., publié dans les rapports statutaires pour le 46e Congrès, comporte :

— deux erreurs concernant le nombre des présences de nos camarades Christian Pineau et André Philip ;
— une omission au sujet de Robert Verdier qui n'a pas figuré parmi les absents pour cause de maladie.

Par ailleurs, pour des raisons techniques, il a dû être arrêté à la date du 30 mars 1954. Nous publions donc un nouveau tableau en demandant aux camarades de considérer comme nul le précédent.

BEGARRA	21	DEPREUX	40	MALACRIDA	38	PIVERT	34
BIDET	35	DIOP-BABAKAR	16	MARTET	26	PROVO	8
BRUTELLE	35	FERRAT	33	G. MOLLET	36	RIBIERE	34
COMMIN	34	GAZIER	36	E. MOREAU	20	ROSENFELD	16
CORMIER	35	GUYON	24	R. NAEGELEN	19	TANGUY-PRIGENT	6
COURTOIS	30	JAQUET	30	PEYRASSOL	25	TEXCIER	28
COUTANT	20	LAMINE-GUEYE	6	PHILIP	20	VERDIER	20
DELABRE	25	A. LAURENT	24	PINEAU	30		

⁂

Emilienne Moreau, Lamine-Gueye, Victor Provo, Oreste Rosenfeld, Tanguy Prigent et Robert Verdier ont été empêchés, par une longue maladie, d'assister à un certain nombre de séances.

COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS

SECTION DE CAUDERAN (Gironde)
contre
PEYRE ET TAURAND

SENTENCE

LA COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS, dans sa séance du 11 février 1954, a rendu la sentence suivante :

Considérant que la Section de CAUDERAN (Gironde) a interjeté appel des deux sentences rendues par la Commission Fédérale des Conflits de la GIRONDE, à la date du 7 décembre 1953, déclarant mal fondées les demandes de contrôle dirigées contre les camarades PEYRE et TAURAND.

Considérant qu'aux termes de l'art. 55 du Règlement du Parti « les décisions des Commissions fédérales sont définitives, sauf pour la suspension temporaire et l'exclusion »... qu'ainsi la sentence fédérale du 7 décembre 1953 ne comportant aucune sanction, l'appel porté devant la Commission Nationale des Conflits est statutairement irrecevable.

PAR CES MOTIFS :

La Commission Nationale des Conflits déclare irrecevable l'appel de la Section de CAUDERAN.

PAUL GARCIN
contre
FÉDÉRATION DES BOUCHES-DU-RHONE

SENTENCE

LA COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS, dans sa séance du 11 mars 1954, a rendu la sentence suivante :

Considérant que le Camarade Paul GARCIN a régulièrement interjeté appel de la sentence rendue le 18 juillet 1953 par la Commission Fédérale des Conflits qui a prononcé son exclusion du Parti,

Considérant qu'il résulte de l'examen du dossier, notamment de l'exposé rédigé par GARCIN pour soutenir son appel, que ce Camarade a donné son appui public à une liste de candidats aux élections municipales des 26 avril et 3 mai 1953, opposée à la liste socialiste établie par les responsables de la Section de TRETS,

Considérant que GARCIN a persévéré dans son attitude pendant tout le cours de la campagne électorale, après avoir d'ailleurs renvoyé sa carte du Parti au Secrétaire de la Section,

Considérant que la Commission Fédérale des Conflits des BOUCHES-DU-RHONE a parfaitement apprécié les faits reprochés à Paul GARCIN et les a justement sanctionnés.

PAR CES MOTIFS :

La Commission Nationale des Conflits confirme la sentence de la Commission Fédérale des Conflits des BOUCHES-DU-RHONE et dit que le citoyen Paul GARCIN est exclu du Parti à la date du 18 juillet 1953.

Coll. Fondation Jean Jaurès

PETILLOT
contre
FÉDÉRATION DE SEINE-ET-OISE

SENTENCE

LA COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS, dans sa séance du 11 mars 1954, a rendu la sentence suivante :

Considérant que le camarade PETILLOT de la Section de CHAVILLE (S.-et-O.) a interjeté appel de la sentence rendue par la Commission Fédérale des Conflits de SEINE-ET-OISE qui a prononcé son exclusion du Parti,

Considérant que le camarade PETILLOT, régulièrement convoqué par la Commission Nationale des Conflits le 24 février, ne s'est ni présenté, ni excusé,

Mais considérant qu'il résulte du dossier, des documents examinés et des explications écrites fournies par l'intéressé lui-même que les faits d'indiscipline reprochés à PETILLOT sont établis,

Considérant, au surplus, que PETILLOT a été candidat aux élections municipales du 26 avril 1953 sur une liste dite « Liste indépendante et d'Action Municipale » opposée à la liste présentée par la Section Socialiste de CHAVILLE. Que cet acte d'indiscipline ne saurait en aucun cas être excusé.

PAR CES MOTIFS :

La Commission Nationale des Conflits confirme la sentence rendue par la Commission Fédérale des Conflits de SEINE-ET-OISE qui a exclu le citoyen PETILLOT du Parti.

DÉCISIONS DES COMMISSIONS FÉDÉRALES

ORANIE

La Commission Fédérale des Conflits d'ORANIE a prononcé l'exclusion du Parti du Citoyen SI ALI, Conseiller général d'AIN-TREMOUCHENT, à dater du 6 mars 1954.

Coll. Fondation Jean Jaurès



Coll. Fondation Jean-Jaurès

Imp. F. BEROUD,
25, Rue Michel-le-Comte, Paris.

Le Gérant: Georges BRUTELLE